

Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du projet

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2001 prescrit l'élaboration du PLU ; elle évoque les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune de Besançon.

La Ville de Besançon est actuellement couverte par quatre secteurs de POS : le POS secteur Centre approuvé en 1981, les POS secteurs Sud et Est approuvés en 1982, le POS secteur Nord approuvé en 1995 et un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur le secteur sauvegardé «Battant / Quai Vauban» approuvé en 1992. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 impose que la gestion urbaine ne soit plus réalisée que par un document unique couvrant l'intégralité du territoire communal.

Un premier objectif consistait donc à transformer les POS sectoriels en un PLU unique, exception faite du PSMV « Battant/ Quai Vauban », et de réintégrer le territoire bisontin du POS intercommunal BTC dans la gestion commune du droit des Sols. Le second objectif, sur le fond, était de traduire les ambitions de la loi SRU dans un projet municipal, mentionnées dans la délibération de prescription du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, débattu en séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2004, a ainsi fixé les orientations à partir desquelles sont déclinées les dispositions du PLU :

- Besançon, capitale régionale au coeur d'un réseau national et international :

Le PLU s'inscrit dans une logique de valorisation du développement de l'axe TGV Rhin Rhône et affirme le rôle stratégique du pôle de la Gare Viotte. La poursuite de la politique de renforcement des équipements entend permettre à la Ville d'assurer son rôle dans le réseau métropolitain.

- Une ville dynamique pour un développement équilibré :

Le renforcement de la liaison entre la Boucle, Battant et le pôle de la gare Viotte ainsi que la reconversion de la caserne Vauban donnent naissance à un véritable arc urbain tertiaire élargissant le centre-ville.

Les dispositions du PLU, par le zonage et le règlement notamment, permettent de renforcer les capacités d'accueil d'activités économiques de la Ville par la poursuite du développement de TEMIS et du pôle santé, par la réorganisation des zones existantes (Tilleroyes, Trépillot, La Fayette, ...) et par la proposition d'une offre foncière de qualité (les Portes de Vesoul,...). Elles permettent, par ailleurs, d'affirmer l'équilibre commercial entre le centre-ville, les sites périphériques et les commerces de proximité. Elles permettent également de préserver les différentes formes d'activité agricole.

- Des logements pour tous :

Par l'application du PLU, la Ville se dote de la capacité de produire une offre de logements suffisante pour répondre à une demande forte et diversifiée. Le règlement du PLU organise la production de logements dans le tissu ordinaire mais aussi la mobilisation des grands sites de renouvellement (Brulard, terrains militaires,...) et de développement urbain (Les Vaïtes,...). Une disposition volontariste affirme, en outre, la promotion du logement social.

- Des quartiers où il fait bon vivre :

Le PLU intègre une gestion règlementaire plus conforme aux morphologies urbaines qui peut être résumée par quelques grands principes : permettre à la ville de se renouveler, prolonger la ville ancienne pour l'articuler avec la première couronne, considérer les éléments intéressants du patrimoine au-delà du seul centre ancien, préserver certaines formes d'habitat et d'architecture significatives. Les règlements et les servitudes, palette d'outils du PLU, permettent de concourir à ces objectifs à travers les caractéristiques des différentes zones urbaines, l'usage de zones de bâti protégé, d'espaces verts protégés,...

Le recours aux plans de masse, aux périmètres en attente de projet d'aménagement permet de conforter les centralités de quartier (Saint-Claude, Saint-Ferjeux, Chaprais,...) ou d'organiser la reconquête urbaine de sites à enjeux (Prés de Vaux).

Les dispositions du PLU permettent en outre un traitement individualisé des entrées de ville.

- Un environnement préservé et valorisé

La prise en compte de l'environnement dans le PLU et sa déclinaison règlementaire poursuivent plusieurs objectifs. Ainsi, le classement en zone naturelle et en zone agricole de vastes espaces, la préservation d'espaces boisés classés et l'intégration d'espaces verts protégés conjugués à des règles d'emprise limitée aspirent à la pérennisation d'une infrastructure verte de qualité et des continuités écologiques en ville. Des dispositions règlementaires particulières s'attachent à prémunir personnes et biens des risques d'inondation et géologiques, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité de la ressource en eau. D'autres font la promotion de formes de construction plus écologiques et de l'efficacité énergétique (toitures végétalisées, implantation des constructions, énergie renouvelable,...).

- Des déplacements facilités

Le PLU prolonge les dispositions engagées par le PDU (Plan de Déplacements Urbains) pour limiter les impacts des déplacements sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Il intègre les dispositions règlementaires nécessaires à l'achèvement de la structuration du réseau viaire (emplacements réservés), au développement des transports en commun et de l'intermodalité (transports en commun en site propre, parc-relais,...), à la promotion des modes de déplacement doux (cheminements piétons, pistes cyclables,...) à la gestion du stationnement, notamment dans le secteur résidentiel.

La présente séance d'arrêt du projet de PLU marque ainsi la fin d'une première phase :

Celle de la fin de la concertation préalable avec la population, dont le bilan est tiré ce jour et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Celle de la mise en forme des différents documents, à savoir :

- le rapport de présentation qui expose le diagnostic réalisé en terme d'habitat, de population, d'économie, de services et justifie des choix réalisés pour élaborer le parti d'aménagement. Il comporte un diagnostic de l'état initial de l'environnement et une évaluation environnementale.
- les orientations d'aménagement sont des dispositions qui encadrent les modalités d'aménagement des zones qui s'ouvrent à l'urbanisation. Elles peuvent concerner des zones de rénovation ou de restructuration urbaine ainsi que des zones à urbaniser immédiatement disponibles,
- le règlement est un document opposable aux tiers. Des règles écrites et des documents graphiques établissent le droit des sols et encadrent les possibilités de construction,

- les annexes informent l'usager de l'existence de servitudes d'utilité publique ou de tout autre élément à porter à sa connaissance.

Ainsi, les documents aujourd'hui présentés sont le résultat d'études, de discussions et de compromis qui ont marqué l'élaboration associée, la concertation, les consultations et les débats sur les orientations d'urbanisme.

La présentation en séance expose les options, orientations et règles que contient le projet de PLU. Elle synthétise les dispositions contenues dans les documents transmis à chaque conseiller (PADD, orientations d'aménagement, règlements, plan de zonage, un CD Rom contenant l'intégralité du dossier PLU). A noter qu'un dossier complet du PLU est à disposition des élus durant la séance.

Le projet, une fois arrêté par l'assemblée, doit être soumis à enquête publique qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2006.

Il est mentionné que la procédure relative à l'établissement des zones d'assainissement collectif ou non collectif, prévue à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été menée conjointement à l'élaboration du projet de PLU. Ainsi, le projet de PLU intègre des dispositions réglementaires pour faire l'articulation entre le zonage PLU et celui des zones d'assainissement non collectif. Le dossier de délimitation du zonage d'assainissement doit également faire l'objet d'une enquête publique préalablement à son approbation définitive. Celle-ci sera menée conjointement à l'enquête publique du projet de PLU.

En conséquence, vu le rapport et le dossier de PLU, et en référence au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.121-15, le Conseil Municipal est invité à :

1/ arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

2/ soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis :

- au Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains,
- au Président du Syndicat Mixte du SCOT, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale.

3/ solliciter, au titre de l'article R.121-15 du Code de l'Urbanisme, l'avis simple du Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs, sur l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de PLU,

4/ autoriser M. le Maire à organiser de façon conjointe les enquêtes publiques portant sur le projet de PLU arrêté et sur le projet de zonage d'assainissement.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'urbanisme.

M. LOYAT a fait part à l'Assemblée communale d'erreurs relevées dans le dossier du PLU transmis aux Conseillers :

- un mot «vocation» manque dans le PADD page 11 alinéa 1,
- la mention graphique des constructions supportant le changement de destination en zone agricole n'apparaît pas dans les documents graphiques (planches B11, C13, D06, D07, D08, D12, D13, E05, E06, E07, F06). Cette mention est rétablie.
- le report du plan de masse zone PM4 «Ilot quartier des Chaprais» dans le document graphique est inexact dans le document de zonage au 1/2000^{ème}. La cohérence des périmètres est rétablie (planche F09).

Il a été proposé de supprimer la mention renvoyant à une marque pour les palettes des enduits et des teintes qui figurent en annexe au règlement de la zone UZV de la ZAC Val des Grands Bas.

«M. LE MAIRE : Je le disais tout à l'heure, le Plan Local d'Urbanisme que nous allons vous proposer répond à un objectif qui est très clair et nous venons d'en avoir l'exemple avec les Prés de Vaux, c'est à la fois conjuguer l'harmonie et le développement de la ville en cohérence avec bien sûr notre stratégie de développement de l'Agglomération et avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Une phase de concertation importante a débuté en septembre 2001, nous allons bientôt être en septembre 2006, ça fait donc 5 ans et nous avons rencontré de très nombreux Bisontins, Michel LOYAT va vous détailler tout à l'heure toute la richesse des outils utilisés pour prendre l'avis des habitants. Je crois qu'on peut dire que jamais auparavant un projet d'organisation de l'urbanisme tel que ce PLU n'avait donné lieu à autant de concertation. On peut toujours dire qu'on peut en faire plus mais jamais il n'y en avait eu autant et cela va se poursuivre, vous le savez, puisqu'il y a un mois d'enquête publique au cours duquel pourront être enregistrés des amendements à ce projet.

Ce PLU, vous le savez, va remplacer les POS. Il va donc, je le disais au début de mon intervention, réglementer l'urbanisme et le droit à construire pour les 15 années à venir et nous permettre de nous développer tout en préservant la qualité de la vie qui est importante pour le développement de cette ville. Je ne vous ferai pas un grand couplet sur le développement durable parce que vous savez tous ce que nous en pensons. Et puis je le redis aussi à cet instant, ce projet d'élaboration du PLU a été fait vraiment en concertation avec tout ce que nous avons en matière de développement comme responsabilité au niveau de l'Agglomération bien sûr mais aussi du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté.

C'est une réflexion qui a permis de dégager des grands enjeux d'avenir pour Besançon. Tout d'abord développer le logement, vous savez que nous devons construire et beaucoup construire dans les années à venir car il y a un manque évident de logements sur Besançon, qu'il faut aussi que nous identifions les zones de développement économique et d'emplois, il faut faire les deux j'insiste là-dessus, parce qu'on ne peut pas créer des logements si on ne fait pas du développement économique et on ne peut pas faire de développement économique s'il n'y a pas de logements, donc on ne peut pas faire l'un avant l'autre, ils vont de pair. Et puis bien sûr il faut faire ce qui n'a pas forcément été fait auparavant, organiser les liens et le transport entre ces zones. Avant on construisait et ensuite on se préoccupait du transport, désormais on doit réfléchir d'une façon cohérente pour faire qu'effectivement le logement et les transports coïncident, tout cela bien entendu avec l'objectif que vous voyez affiché là, qui est de préserver la qualité de la vie et l'environnement des Bisontines et des Bisontins et puis maintenir aussi bien sûr notre statut de capitale régionale.

Concernant ce PLU, je vais développer quelques idées. Sur l'offre de logements adaptés à toutes les familles, il faut que nous ayons 800 logements chaque année, d'une part pour maintenir la population, d'autre part pour attirer de nouveaux Bisontins. Nous savons bien qu'actuellement il y a une fuite très très importante entre autres sur la périphérie avec toutes les difficultés que cela entraîne en matière de transport et de circulation. Quand il y a pénurie, bien sûr il y a aussi renchérissement du prix des loyers, renchérissement du prix des logements qui sont en accession, donc nécessité de construire. De plus, nous savons très très bien qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie entre autres pour les transports, les familles et souvent les familles les plus modestes ne pourront plus se payer, ou alors en faisant de gros sacrifices, des moyens de transport qui leur permettraient d'aller vivre à 20 - 30 ou 40 kilomètres. Et puis aussi ce qui est important, il faut une offre de logements adaptés à toutes les familles, pour qu'effectivement tout le monde y trouve sa place. Il faut des logements pour les jeunes ménages, pour les familles, pour les personnes âgées et les personnes handicapées. De même en matière de parcours de ville et lorsque nous avons étudié ce PLU, effectivement on est resté très attentif à ces problèmes de cheminement, de cheminements doux, d'accès, d'accessibilité.

Il faut donc des logements adaptés à toutes les familles avec une priorité qui est affichée ici très fermement, c'est d'abord reconstruire la ville sur elle-même, c'est-à-dire démolir, déconstruire et reconstruire et faire aussi une économie d'espace pour permettre l'agrandissement du centre-ville au-delà de la Boucle. Et puis il y a quand même aussi une nécessité, créer de nouveaux quartiers. Vous connaissez notre volonté de faire des quartiers qui soient diversifiés. Je répète qu'il ne s'agit pas de reconstruire ce que nous sommes en train de démolir à Clairs-Soleils ou à Planoise, non, il faut un habitat diversifié avec des maisons individuelles mais pas la maison individuelle avec une dizaine ou une quinzaine d'ares autour, même s'il peut y en avoir à certains endroits mais plus ce qu'on appelle la maison de ville, de la maison en bande, des petits collectifs, du logement public, du logement privé c'est-à-dire avec nos Offices, nos bailleurs sociaux mais aussi avec des promoteurs, en accession ou en location. C'est comme cela qu'on essaie d'atteindre cette mixité sociale que tout le monde appelle de ses vœux mais qui n'est quand même pas totalement réalisée actuellement, il faut bien le dire. Puis aussi une volonté, celle de tendre vers les éco-quartiers, pas pour faire bien dans le décor mais parce qu'on se rend compte que c'est une demande de plus en plus importante des populations et ce n'est même pas un problème d'âge car je constate qu'actuellement les plus jeunes comme les plus anciens sont tous demandeurs d'économie d'énergie et il y a une vraie prise de conscience, au niveau local bien sûr mais aussi au niveau national, européen voire international, -quoique je ne suis pas sûr qu'au niveau des États-Unis par exemple cette prise de conscience ait encore eu lieu, en tout cas ça ne se traduit pas dans les faits- une prise de conscience donc pour faire en sorte qu'on consomme moins d'énergie parce qu'on sait très bien que tout cela sera très compliqué à mettre en place dans les années à venir.

Un PLU aussi pour développer l'activité car une ville ne doit pas être un sanctuaire. Il faut effectivement qu'il y ait des zones d'activités, celles qui existent doivent être réorganisées bien sûr et nous devons aussi en créer de nouvelles, par exemple la zone des Portes de Vesoul mais il y en aura d'autres, tout cela se fait en liaison avec la CAGB qui a vous le savez la responsabilité du développement économique.

Valoriser la ville verte et les ressources naturelles est également un des objectifs du PLU. Nous devons prendre en compte toutes les questions concernant l'environnement. Nous avons la chance d'avoir des espaces naturels qui sont encore très bien protégés, des espaces naturels agricoles, la vallée du Doubs mais aussi l'ensemble des collines et aussi des zones, comme par exemple celle des Vallières, c'est un exemple parmi d'autres, où nous devons là aussi être vigilants pour permettre à Besançon de conserver des espaces naturels qui d'ailleurs doivent être reliés entre eux par ce qu'on appelle les corridors écologiques. Vous connaissez mon aversion pour ce terme-là, on peut appeler cela des couloirs-liaisons, enfin il faut que l'ensemble de ces zones soient reliées entre elles parce qu'en matière de développement, peut-être l'ai-je déjà dit à cette assemblée mais je le redis car je crois beaucoup à cette

affirmation, les villes qui se développeront seront celles où bien sûr il y aura de l'activité, des moyens pour y accéder facilement : le TGV, des industries. Mais pour que les industriels viennent, il faut qu'il y ait pour leurs employés une grande qualité de la vie, que ce soit en matière d'environnement, culturelle et sociale et une des chances, un des atouts majeurs de Besançon, c'est d'être reconnue désormais, je vois beaucoup d'articles dans la presse nationale par rapport à cela, comme étant une ville répondant à ces critères. Je vous assure que pour les entreprises, que nous voulons attirer ou que nous voulons faire rester à Besançon, c'est quelque chose d'important. Et puis il y a aussi bien sûr tout ce qui touche à l'eau, l'énergie, les déchets mais tout cela est intégré désormais au PLU. On va beaucoup moins imperméabiliser les sols, en bétonnant moins ; il y a maintenant dans certains endroits des toits terrasses qui permettent d'absorber l'eau, on récupère l'eau, etc. je ne vais pas vous faire un débat sur le développement durable, ce n'est pas le lieu ce soir.

Ensuite davantage d'harmonie et de cohérence dans les quartiers : le PLU va être plus rigoureux que le POS parce qu'il va vraiment préserver l'identité des quartiers. C'est un engagement que nous avons pris pendant notre campagne électorale. Un certain nombre de choses ont été faites dont je ne suis pas fier. Je donnais souvent comme exemple le quartier Villarceau ou un certain nombre d'exemples sur Montrapon, il y en aurait d'autres, où nous avons été obligés d'accepter parce que le POS l'autorisait, des constructions qui à mon sens n'étaient pas judicieuses. Donc ce PLU a été revu quartier par quartier et même secteur par secteur, îlot par îlot, je ne veux pas dire maison par maison mais presque, pour faire en sorte que ces quartiers de Besançon gardent une identité et qu'on n'ait plus un certain nombre d'aberrations comme celles qu'on a pu voir mais que nous n'avons pas pu éviter parce que nous n'avions pas le pouvoir réglementaire pour le faire.

La prise en compte des risques naturels pour l'élaboration de ce PLU est quelque chose de nouveau. Pour la première fois les risques d'inondation par les crues du Doubs sont pris en compte. Je rappelle que cela a été un long combat puisqu'on a quand même eu une étude suivie d'une contre-expertise demandée par le Maire et le Préfet puis une tierce contre-expertise qui a permis d'affiner encore la problématique des inondations, ce qui fait que désormais on peut penser que lorsque nos batardeaux et les murs qui protégeront le port fluvial seront installés, il y aura beaucoup moins d'eau pour ne pas dire presque plus dans le centre-ville. On peut même d'ailleurs se demander pourquoi tout cela n'a pas été fait auparavant. A toute chose malheur est bon, ces études qu'on a redemandées nous ont permis de mettre cela en place et puis ce PLU intègre aussi les aléas bien sûr du futur PPRI avec, c'est ce que soulignait tout à l'heure Marc WATTEL, des interdictions de construire dans certaines zones en fonction de la hauteur de l'eau et surtout de son débit.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement avant de laisser la parole à Michel qui va nous présenter ce PLU. Je voudrais aussi ce soir adresser en votre nom tous mes remerciements au service Urbanisme, de la directrice Catherine HATON-PEREZ bien sûr à l'Adjoint que j'ai déjà remercié publiquement, à l'ensemble du service car il y a eu un immense travail. Je manifestais quelquefois un peu d'impatience en disant que ce PLU traînait un peu. Mais au terme d'une bonne dizaine, peut-être même une quinzaine de réunions secteur par secteur, j'ai constaté l'ampleur du travail, c'est impressionnant. Quand j'ai vu par exemple l'étude faite par M. GALLI sur le quartier des Chaprais qu'il faudra un jour qu'on publie d'ailleurs, c'est extraordinaire, c'est quasiment maison par maison. Alors on aurait certainement pu aller plus vite mais je pense que nous n'aurions pas un PLU de cette qualité. Nous aurons après les aménagements puisque tout n'est pas définitif, il y a l'enquête publique, mais nous aurons vraiment de bonnes bases de travail sur lesquelles nous allons pouvoir nous appuyer pendant les 15 années à venir. Donc merci à l'ensemble des collaborateurs du service Urbanisme, ça leur a pris beaucoup de temps, quasiment 5 ans. Au début, nous pensions qu'en 3 ans ça serait réglé mais ça n'a pas été possible. Ce PLU nous permettra d'avoir une ville qui se développe mais qui restera une belle ville. Monsieur l'Adjoint, à qui je renouvelle mes remerciements pour son travail acharné.

M. Michel LOYAT : Merci Monsieur le Maire pour ces remerciements et de me donner la parole. Projet d'agglomération, Besançon 2020, schéma de cohérence territoriale, Agenda 21, Plan Local d'Urbanisme, toutes ces démarches très transversales associent réflexion prospective et un diagnostic approfondi. Vous avez pu le voir en parcourant ou en lisant attentivement les documents, propositions précises et orientation générale dont nous avons déjà débattu. Elles mettent toutes le développement au coeur de la réflexion, le développement avec toutes ses facettes. Dans cet ensemble, la spécificité du PLU apparaît je pense aujourd'hui très clairement. Le PLU c'est d'abord un document réglementaire opposable qui définit des droits et des contraintes et qui porte, le Maire l'a rappelé, sur toutes les parcelles communales. Il est une des expressions de l'État de droit où la règle connue de tous permet d'organiser la ville. Cet ensemble de règles qui doit fonctionner au quotidien par exemple pour les permis de construire, prend son sens en se fondant sur un projet urbain dont le Maire a présenté les grands enjeux. L'élaboration du projet et des règles qui le traduisent supposent bien évidemment une réflexion transversale, je l'ai déjà dit, mais également une concertation active, concertation, projet, règles, c'est un triptyque et les règles déclinent le projet mais tout a démarré par une délibération organisant la concertation. Je vais donc commencer par la concertation, parler ensuite du projet et finir enfin par les règles qui déclinent ce projet.

La concertation active qui a accompagné les différentes phases de l'élaboration du PLU a porté aussi bien sur le devenir de telle ou telle parcelle, sur le maintien ou la création d'emplacements réservés, sur des projets d'aménagement ou des orientations générales en matière de logement, en matière de déplacement et dans d'autres domaines encore. Les contributions des conseils de quartiers avec leurs réflexions, leurs critiques, des propositions précises ont représenté un apport précieux qui mérite d'être souligné, en diffusant deux plaquettes à l'ensemble des Bisontins, en organisant une grande exposition publique place Pasteur sur l'avant-projet PLU, en allant dans les différents quartiers avec un bus itinérant ; il y a eu je crois 17 demi-journées d'arrêt dans différents quartiers. Tout cela nous a permis de recueillir de nombreux avis et montre à quel point nous avons voulu associer le plus largement possible. Les options fortes du PADD qui a été présenté au Conseil Municipal en novembre 2004 sont maintenues pour l'essentiel mais l'avant-projet du PLU, lui, a été fortement enrichi, complété, modifié même pour aboutir au projet qu'il vous est proposé aujourd'hui d'arrêter. Et à titre illustratif je prendrai deux exemples montrant les évolutions entre l'avant-projet proposé l'an dernier et le projet qui vous est soumis aujourd'hui, deux exemples dans une liste qui pourrait être longue. D'abord dans le secteur des Montboucons, près du lycée Paris, aux Gravières Blancs, là après concertation et en s'appuyant sur des études qui ont été plus approfondies, nous proposons maintenant de classer une partie de la zone qui était en zone à urbaniser en zone agricole. Cela représente une dizaine d'hectares, pour ceux qui connaissent c'est autour de l'exploitation de M. CHATELAIN.

Deuxième exemple, cela concerne le secteur d'entrée de ville, de Casamène que tout le monde connaît bien. Là aussi nous proposons des modifications substantielles en matière de zonage ; alors que nous proposons dans l'avant-projet une zone à urbaniser, nous segmentons. Je ne vais pas rentrer dans le détail puisque nous y viendrons plus tard dans la présentation des zonages, en tout cas dans la pointe et notamment en lien avec la concertation de Velotte, nous proposons d'encadrer la possibilité de construire de l'habitat en prenant des exigences puisque nous sommes en entrée de ville et puis dans la partie centrale, ce sera plutôt une zone pour de l'équipement public et naturellement pour des espaces verts, puis plus loin ça reste dans une zone qui était celle déjà prévue. Voilà ces deux exemples, on pourrait les multiplier et j'en présenterai d'autres dans le débat.

Vous le comprenez, le PLU concernant l'ensemble de la ville suppose un échange tout à fait indispensable, le Maire l'a souligné. Les différentes approches doivent permettre une maturation parce que le travail du PLU, même s'il ne doit pas prendre trop de temps, c'est avant tout un travail de maturation. Je voudrais d'ailleurs souligner à ce stade mais M. le Maire l'a fait de manière forte, la qualité et l'importance du travail des services bien sûr et notamment du service d'Urbanisme et sans citer tout le

monde, permettez-moi de mentionner le nom de Mme HATON-PEREZ mais également celui de Pascal MILLARD qui a été un chef de projet avec beaucoup de rigueur, de ténacité et naturellement de passion ; M. DORNIER également a accompagné tous les travaux, il a fait preuve également de beaucoup de ténacité par rapport aux études pour le PPRI. De nombreux collègues également se sont impliqués naturellement fortement dans cette réflexion transversale.

Passons maintenant au projet. Le règlement du PLU déclinant ses orientations, il est utile de revenir brièvement bien sûr sur les aspects principaux du PADD. Je ne reprendrai pas les six orientations qui sont rappelées ici, c'est une des vues de la plaquette qui a été diffusée à l'ensemble des Bisontins. De manière plus synthétique, nous voulons pour Besançon un développement dynamique avec l'attractivité et le rayonnement et nous voulons aussi, le Maire l'a indiqué, un développement équilibré synonyme de qualité de vie, de solidarité, de qualité environnementale. L'attractivité et le rayonnement sont nécessaires pour la ville et pour l'agglomération. C'est le défi pour la capitale régionale et pour qu'elle puisse assumer ses fonctions. C'est un défi également, celui de la métropolisation dans un contexte de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, dans un contexte également d'élargissement de l'Europe et aussi de mondialisation qui est de plus en plus accru. Cette attractivité suppose l'accueil des activités, des habitants, suppose également une organisation urbaine plus lisible, plus efficace. En complément des vastes zones d'activités que vous avez et qui sont pleines ou quasiment pleines, nous disposons aussi d'une offre foncière technopolitaine, qui correspond à TEMIS et le Pôle Santé des Hauts du Chazal. Et puis il y a des zones à aménager, notamment les Portes de Vesoul qui est une zone d'ailleurs d'intérêt communautaire et également la zone du SMAIBO que l'on qualifie souvent de Besançon-Francois puisqu'une partie est sur Besançon et l'autre sur Franois et puis des zones plus restreintes.

L'accueil d'activités, particulièrement des activités tertiaires, s'effectue également de manière très importante dans le tissu urbain, particulièrement au centre-ville mais aussi dans les quartiers. Le renouvellement urbain représente de ce point de vue un enjeu stratégique pour ces activités tertiaires, particulièrement pour les sites mutables autour de la gare Viotte et également le site de l'Hôpital Saint-Jacques mais ça n'est pas naturellement exhaustif. La capacité à accueillir de nouveaux habitants par une production suffisante de logements constitue également un enjeu très important mais je ne vais pas développer, le Maire en a parlé longuement, sinon pour rappeler qu'il y a à la fois le renouvellement urbain et l'extension maîtrisée, les deux sont complémentaires et dans les deux cas il faut avoir une production de logements suffisamment diversifiée en lien d'ailleurs avec le plan local de l'habitat au niveau de l'agglomération. Nous sommes en cohérence et cela doit être compatible avec ce PLH.

L'attractivité repose aussi sur une organisation urbaine plus lisible, plus efficace et apte à assurer véritablement le rayonnement. C'est dans ce sens qu'est affirmée la volonté de donner plus d'épaisseur au centre-ville, plus de cohérence à un grand centre-ville ; il faudra d'ailleurs peut-être trouver une dénomination. Au-delà de la dynamisation de la Boucle et de Battant, il est proposé d'affirmer un arc urbain de Saint-Jacques à la gare Viotte et de prolonger le centre-ville avec une reconquête des Prés de Vaux qui, avec l'aménagement du port fluvial en pôle culturel, participe à l'ouverture de la ville sur le Doubs. Coeur d'agglomération doté de plus de visibilité et d'importance, ce grand centre-ville doit être lié de manière plus efficace, plus forte avec des pôles qui s'affirment davantage sur la ville mais également sur la périphérie car il y a une cohérence urbaine qui dépasse bien naturellement les frontières de la commune.

Le TCSP participera d'ailleurs de manière forte à cette lisibilité et cette efficacité urbaines sur les différents axes, sur l'axe Haut du Chazal/Chalezeule, sur l'axe TEMIS/Bouloie/centre-ville sans oublier l'axe Boucle/gare Viotte/gare d'Auxon, qui dépasse naturellement le cadre communal. Avec le TCSP, la réalisation des voiries structurantes prévues au PDU est également un élément clé d'une organisation urbaine plus efficace et plus équilibrée entre les différents secteurs de la ville et il suffit de regarder

attentivement là où il y a notamment des liaisons manquantes pour voir comment cet équilibre peut s'affirmer.

Ce développement nécessaire permettant l'attractivité et le rayonnement peut aussi inquiéter. Ne menace-t-il pas une qualité de vie, une qualité environnementale, une identité des quartiers, une identité bisontine ? Ces questions légitimes ont été présentes de manière constante dans l'élaboration du PLU et je crois que nous nous posons tous d'ailleurs ces questions. Le PLU est fondé sur cette exigence de qualité, de qualité urbaine dans les quartiers, dans tous les quartiers et c'est la raison pour laquelle les études ont été longues car nous n'avons pas choisi seulement un ou deux quartiers, qualité urbaine qui doit être également très présente pour les entrées de ville et là chacun le reconnaîtra, il y a beaucoup à faire, ce n'est d'ailleurs pas spécifique à la Ville de Besançon. Cela passe par une révision des règles d'urbanisme pour mieux prendre en compte la diversité du tissu urbain et ne pas reproduire certaines formes brutales de densification mais aussi ne pas reproduire un mitage très mal organisé qui a également des inconvénients. Cela passe pour les zones à urbaniser par des orientations d'aménagement exigeantes en matière d'environnement et en matière de mixité. Cela se traduit également par une action volontaire de recomposition urbaine pour les coeurs de quartier, action qui mobilise à la fois les outils réglementaires et l'intervention de la collectivité pour des aménagements, particulièrement les aménagements d'espaces publics, par exemple la place de Saint-Claude et tout le travail sur le coeur de quartier de Saint-Claude appuyé d'ailleurs sur une étude qui avait été commandée.

Cette exigence de qualité pour tous les quartiers se traduit aussi par une action forte à Planoise, Clairs-Soleils, Orchamps, actions sur lesquelles nous sommes revenus fréquemment au Conseil Municipal et sur lesquelles naturellement nous reviendrons, avec le souci de diversité de l'habitat. Vous avez l'exemple des Tilleroyes dont nous avons d'ailleurs parlé il y a peu de temps, puis l'intégration d'autres types de logements pour une mixité sociale qui sera développée avec les nouvelles règles qui entraîneront une répartition géographique plus équilibrée sur l'ensemble du territoire bisontin des logements sociaux. La qualité sur l'ensemble du territoire communal explique aussi nos choix en matière d'infrastructure verte, d'une trame verte. Les vastes zones agricoles et naturelles constituent bien sûr l'élément clé de cette infrastructure verte que l'on détaillera un peu plus avec le zonage tout à l'heure. L'infrastructure verte ce sont aussi les espaces verts publics mais également privés dans le tissu urbain, c'est un volet très important qui est affirmé dans le PADD et c'est le sens des règles protectrices. Nous avons les espaces boisés classés et là plusieurs exemples : le parc des Chaprais, la Grange Huguenet, Chaillot espace boisé classé également, cité parc rue de Belfort donc là c'est un autre type, ce sont les espaces verts protégés, c'est un peu moins rigide mais cela va dans le même sens, également rue de la Viotte et cela passe également par des emplacements réservés, parc public à Fontaine Ecu, donc là il y aura un nouveau parc, également un parc public aux Chaprais, pour situer et pour aller vite, c'est là où il y a actuellement le collège Lumière où il y avait avant Saint-Joseph. Là il y aura donc une opération urbaine avec un parc public puisque nous avons mis un emplacement réservé à cet effet. Emplacement réservé également et de manière très consistante le long de la voie de desserte et de contournement aux Montboucons, la destination sera à préciser ; là nous parlons de jardins, vergers familiaux mais ce sera précisé ensuite par la programmation. Ces emplacements réservés, il faut le souligner, constituent une contrainte pour les propriétaires mais c'est aussi un engagement pour la collectivité, un engagement à réaliser sans qu'une programmation soit définie.

J'en viens maintenant à la déclinaison en allant vraiment à l'essentiel, du règlement par zone. Commençons par les zones naturelles et agricoles. Ces zones préservent la nature et les activités agricoles en encadrant de manière très stricte la constructibilité, particulièrement pour les constructions nouvelles mais également pour l'évolution de l'existant. Elles sont un élément clé de l'infrastructure verte et de l'identité bisontine ; leur importance au-delà des massifs forestiers que chacun connaît est grande parce qu'il y a une diversité des paysages et également des fonctions écologiques particulièrement donc aux Torcols, Tilleroyes, Montboucons, Vallières, Chapelle des Buis. La confirmation de cette infra-

structure verte, de ces vastes espaces agricoles et naturels apparaît clairement et il faut le souligner, ce choix se heurte et c'est tout à fait compréhensible, à de nombreuses sollicitations de propriétaires qui souhaiteraient, et on peut le comprendre, une constructibilité.

Passons maintenant aux zones U, zones urbaines qui correspondent elles à des secteurs constructibles et généralement d'ailleurs très largement construits. C'est là que s'exprime l'enjeu du renouvellement urbain et le Maire a rappelé que c'était une priorité que celle de la reconstruction de la ville sur elle-même. Pour le centre historique, la zone UA, on reprend en les toilettant les règlements actuels qui organisent la mixité urbaine, mixité donc de l'habitat, des commerces, des activités administratives, d'autres services encore. Toilettage du PLU avant qu'un autre document ne le remplace et là nous aurons l'occasion bien sûr d'en reparler, un autre document à savoir le plan de sauvegarde et de mise en valeur, à l'instar de ce qui existe sur Battant. La zone UB a quant à elle fait couler beaucoup d'encre et je ne serais pas surpris d'ailleurs qu'elle en fasse encore couler. Elle concerne les quartiers de première extension de la ville, vous avez par exemple les Chaprais, une partie de Montrapon, elle concerne également les abords des grandes artères qui prolongent la ville classique. Les règles du POS actuel, le Maire l'a rappelé, ont permis dans ces secteurs de zone UB des constructions souvent ou parfois mal implantées avec des hauteurs qui ont suscité des réactions, c'est notamment la règle des 22 mètres. Appuyées sur un travail minutieux, les règles du PLU marqueront une rupture avec l'objectif d'harmonie urbaine tout en organisant une densité assez forte et une mixité des fonctions. Les règles sont différenciées pour favoriser une composition liée à l'espace public. Ainsi le long d'artères importantes, les constructions devront être alignées et autoriseront des hauteurs plus importantes qu'en coeur d'îlot. Pour illustrer mon propos en coeur d'îlot c'est deux niveaux plus le rez-de-chaussée alors que le long des artères ça peut être quatre étages plus un attique. Dans tous les cas il y a un abaissement très net des hauteurs, cela va dans le sens des engagements qui avaient été pris. Le cas des Prés de Vaux est particulier, c'est une zone UB mais le zonage précis sera défini lorsque nous aurons arrêté un projet d'aménagement. C'est donc actuellement figé en attente de l'adoption d'un projet d'aménagement, c'est ce que l'on appelle un PAA, un périmètre en attente d'aménagement.

A Planoise, nous avons une zone particulière qui est la zone UM, elle correspond à la ZUP avec une problématique spécifique de renouvellement urbain et la particularité surtout que le foncier est pour l'essentiel maîtrisé par la Ville. C'est la raison pour laquelle nous pouvons passer plus rapidement aux autres zonages. Les zones UC correspondent à l'urbanisation réalisée notamment sous forme de plan d'ensemble, souvent en rupture avec la trame urbaine. Quelques illustrations : les 408, également les Orchamps correspondent à ces zones et dans le PLU c'est un zonage intermédiaire entre la zone UB donc qui permet cette mixité et une certaine densité et les autres zones qui vont être présentées maintenant et qui, elles, vont de manière dégressive vers de moins en moins de densité. Les zones UD couvrent une partie importante du territoire et correspondent généralement à une transition urbaine vers une densité moindre. Elles sont caractérisées par la diversité de l'habitat, cela va de l'habitat individuel au petit collectif que l'on qualifie d'habitat intermédiaire. Dans certains sous-secteurs de cette zone UD mais je ne vais pas passer en revue tous les sous-secteurs, c'est le sous-secteur UDA, une toiture est obligatoire lorsque l'on dépasse le niveau + 1 et cela correspond notamment aux secteurs où il y a davantage un caractère «villageois», vous l'avez notamment à Velotte. Les zones UE qui sont une création sont composées elles de pavillons ou en tout cas d'habitat individuel mais relativement dense, c'est le cas dans des zones nouvelles mais également dans le tissu urbain plus ancien et cela permet de conserver cette forme urbaine. Vous l'avez par exemple rue Suard, aux Chaprais également, la cité Jean Jaurès que les Bisontins connaissent bien. On peut ajouter que des formes spécifiques de protection soit de bâtiment, soit d'un ensemble de bâtiments s'ajoutent à cela, toujours dans ce but de protéger des formes intéressantes. Les zones UP, pavillonnaires, correspondent quant à elles à des constructions pavillonnaires dans un tissu urbain beaucoup plus lâche et là nous sommes davantage en périphérie de la ville. A ce stade nous mesurons la diversité des règles des zonages sachant qu'à l'intérieur même d'un

zonage il y a des subdivisions et cela pour permettre une évolution de la ville en prenant en compte l'identité des quartiers.

Nous pouvons maintenant passer à d'autres zonages plus spécifiques. Il y a la zone UF pour le ferroviaire. Alors ce qui peut surprendre, c'est tout l'espace autour de la gare Viotte mais il est bien indiqué dans le rapport de présentation que c'est un zonage ferroviaire en attente d'un projet et naturellement ensuite il y aura une modification du POS qui permettra de réaliser un projet avec de l'habitat, avec du tertiaire. Mais en attente nous maintenons ce zonage UF. De même il y a le zonage UG qui correspond à des équipements d'intérêt collectif ; sur Besançon cela représente une part importante, équipements collectifs qu'ils soient sportifs, culturels, vous avez par exemple les lycées également. Là encore on peut faire une distinction entre les zones UG qui resteront durablement des secteurs UG c'est-à-dire là où il y a des équipements qui resteront des équipements et d'autres zones qui sont appelées à des mutations et en attente d'un projet arrêté. Nous maintenons le zonage UG mais sur des emprises militaires, bien entendu cela sera transformé après modification ou révision du POS. Nous avons ensuite correspondant aux activités les zones UY avec des subdivisions selon les destinations commerciales acceptant le tertiaire ou n'acceptant que l'industriel ; il est important dans certaines zones pour garder de l'industrie, pour garder de l'artisanat de n'autoriser que ces activités-là sinon on sait très bien que s'il y a rivalité entre du commerce et de l'industrie, bien souvent le commerce prend le pas parce que le foncier peut naturellement se vendre beaucoup plus cher.

Enfin et j'en aurai terminé avec une grande partie de ce balayage de zones, il y a les zones UZ correspondant aux ZAC. Les ZAC sont intégrées au PLU c'est-à-dire que l'on intègre dans le PLU le règlement spécifique, les dispositions réglementaires qui étaient celles des ZAC. Je ne vais pas reprendre chacune de ces ZAC. Nous avons vu deux grands ensembles : les zones naturelles et agricoles et puis à l'opposé les zones urbaines avec toutes leurs déclinaisons. Il y a enfin les zones à urbaniser qui sont des zones à caractère naturel peu ou pas urbanisées. Certaines d'entre elles ne pourront faire l'objet d'une urbanisation qu'après une modification ou une révision du PLU et cela parce qu'il y a incapacité des viabilités et équipements en périphérie pour assurer leur urbanisation intégrale. C'est le cas par exemple de deux secteurs dont nous avons beaucoup parlé, le secteur des Vaîtes qui est un secteur d'urbanisation stratégique comme d'ailleurs le très vaste secteur des Planches et pour ces zones l'étape du PLU est bien sûr importante mais d'une certaine façon elle est beaucoup moins décisive que pour d'autres zones qui pourront être urbanisées immédiatement. Il y aura des études complémentaires, il y aura une concertation et il y aura d'autres étapes au Conseil Municipal pour permettre l'urbanisation de ces zones-là puisqu'elles sont ce qu'on appelle des zones 1AU. C'est le cas également des Portes de Vesoul pour de l'activité qui est également soumise à ce règlement.

Au contraire, il y a sur l'ensemble de Besançon un certain nombre de zones, particulièrement aux Tilleroyes et aux Montboucons mais de plus petites zones aussi dans d'autres parties de ville, qui elles pourront être urbanisées dès que le PLU sera adopté, mais cela dans le cadre des orientations d'aménagement qui sont présentées dans le PLU et que vous avez d'ailleurs sur document papier. Dans ces orientations évidemment différentes selon les secteurs, nous retrouvons toujours des prescriptions fortes en matière d'environnement, de mixité sociale, de diversité d'habitat, d'espaces publics à constituer également par rapport aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite puisque cela a été fortement demandé. Ces orientations d'aménagement sont contraignantes tout en laissant place au dialogue nécessaire entre la Ville et les aménageurs. L'évolution de la ville telle que nous la souhaitons suppose en effet des règles, des normes, des orientations contraignantes mais elle suppose aussi que se développe une culture commune autour de la qualité urbaine qui devra marquer les initiatives privées avec toute leur créativité, les interventions des collectivités publiques qu'il s'agisse du traitement des espaces publics ou des bâtiments. Et en proposant un PLU nous dessinons ensemble, le Maire l'a rappelé, le Besançon à venir mais ce n'est pas un dessin figé, ce n'est pas la ville telle qu'elle sera exactement demain, ce sont des possibles et avec le sentiment que ce qui caractérise fondamentalement une ville c'est bien sûr son inachèvement perpétuel. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pouvoir résumer clairement en une vingtaine de minutes autant de travail, c'est vraiment une performance et je t'en remercie. Maintenant j'ouvre le débat.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur le rapport n° 2 intitulé très maladroitement bilan de concertation préalable et qui devrait plutôt être qualifié de bilan de communication préalable. En effet pour expliquer ce que la Ville pouvait et voulait faire, tout a été entrepris. En revanche, on recherche vainement l'impact des réflexions émises par les usagers. Bien sûr les Bisontins ont exprimé des observations, elles ont été quantifiées, notées, parfait. Mais qui en a tenu compte ? Quand sur les Vaîtes on démolit la maison LAMBLIN en pleine période de concertation, je dis que ladite concertation en prend un coup. Parlons aussi du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable, c'est, et nous l'avons dit en 2004, un tissu de généralités, un copié collé qui pourrait s'appliquer à Nantes, Melun, Colmar, essayez de le lire en remplaçant les mots Ville de Besançon par Ville de Colmar et tout colle. Aucun travail personnalisé concernant les Bisontins, leur ville et ses spécificités. Contrairement à ce qui est inscrit dans ce rapport, la concertation n'a permis ni d'affiner ni d'enrichir ce rapport. A aucun moment vous n'avez tenu compte des hommes et des femmes de cette ville, le volet humain du dossier vous a complètement échappé. Et puisque nous sommes invités à tirer le bilan de cette concertation, je dirais que je la ressens comme une concertation simulée. J'espère vivement que l'enquête publique fera ressortir tous les points dont vous n'avez pas tenu compte jusqu'à présent. Merci.

M. LE MAIRE : On ne va pas trop répondre à ces propos tellement excessifs et caricaturaux. Ils ne sont pas sympathiques pour l'Adjoint mais il a l'habitude mais ils sont aussi surtout très méprisants pour les services et la qualité du travail qu'ils ont réalisé. Quand vous parlez de la maison LAMBLIN, sachez qu'elle a été démolie en parfaite concertation entre autres avec l'association qui avait demandé sa démolition, ce qui montre d'ailleurs de votre part une parfaite méconnaissance du dossier. Je m'en suis encore entretenu avec le Président de l'Association il y a très peu de temps ; elle a été démolie parce qu'elle était vide d'occupants depuis très longtemps et qu'elle risquait d'être squattée. Il y a donc eu une concertation par rapport à cela comme pour le reste. Vraiment j'ai du mal à dissimuler presque ma colère par rapport à des remarques de ce type-là. Nous autres les élus on a le cuir dur, je vous l'ai dit, j'ai fait une quinzaine de réunions, les services ont passé des centaines, je pense des milliers d'heures sur ce PLU ; des centaines de personnes ont été entendues, on a reçu des centaines de courriers, il y a eu des dizaines de cas, j'en ai des très précis en tête -mais si Madame !- où les choses ont été modifiées à la demande des personnes. Dire que cela c'est mépriser les gens, ce sont vos propos Madame CASENOVE qui sont méprisants !

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, je voudrais revenir simplement sur les documents que vous nous avez transmis. On a un certain nombre de documents, que ce soit l'arrêt sur le projet, le bilan de concertation, le PADD, le règlement, les documents graphiques mais par contre on n'a pas sur papier le rapport de présentation qui est un élément quand même essentiel. Je sais que nous l'avons en CDrom puisque je l'ai vu, je l'ai regardé mais malgré tout il n'y a pas la même visibilité sur un document sur CDrom que sur un document papier. Il n'était pas plus important que le règlement à sortir et je trouve dommage de ne pas avoir cette pièce essentielle quand même qui nous aurait permis de travailler un peu mieux sur le sujet.

M. LE MAIRE : On peut peut-être l'imprimer. C'est dans un souci d'économie de papier mais...

Mme Françoise BRANGET : Pourquoi ? Parce qu'on a tous les documents graphiques...

M. LE MAIRE : Si vous voulez on peut le faire, ce n'est pas un problème, si certains le demandent on le fera, maintenant effectivement le CDrom c'est quelque chose qui est facilement transportable...

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas plus gros à mon avis que le règlement que l'on nous a passé ou même que le rapport du Conseil Municipal ce soir.

M. LE MAIRE : Le CDrom a un intérêt, c'est qu'on accède directement à la zone où on veut aller.

Mme Françoise BRANGET : Pas tout à fait parce qu'on n'a pas de vue d'ensemble, ce n'est pas si évident...

M. LE MAIRE : Je veux bien qu'on le retire sur papier.

Mme Françoise BRANGET : En le consultant ça m'a posé un problème dans mon ordinateur.

M. LE MAIRE : Peut-être que vous avez une version qui devrait être mise à jour, on peut peut-être mettre votre ordinateur à jour. Simplement je précise quand même que nous avons posé la question aux groupes, entre autres à votre groupe et que le Président de votre groupe qui siège à votre droite et puis plus loin c'est à votre gauche, a donné son accord sur cette formule. C'est vrai Monsieur ROSSELOT ? Cela dit, si ça peut vous satisfaire, si un certain nombre de personnes le veulent sur papier, on peut le tirer sur papier, ça ne pose vraiment aucun problème.

Mme Françoise BRANGET : Si c'est possible, je souhaiterais l'avoir, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Et bien Madame vous l'aurez, il n'y a pas de problèmes majeurs mais comprenez bien qu'il y a un certain nombre de documents qu'on ne va pas tirer en des dizaines, des centaines d'exemplaires. C'est dans la plus totale clarté, la plus totale transparence, cela a été fait en accord avec votre Président de groupe, si maintenant vous le voulez, ça représente combien de pages ? 400. Voyez 400 pages multipliées par 50, ça faisait 20 000 pages...

Mme Françoise BRANGET : Il n'est pas plus gros que celui-là.

M. LE MAIRE : Madame 20 000 pages ça fait 40 ramettes de papier, on a pensé qu'on pouvait les économiser en vous donnant un CDrom. Si vous vous le voulez, je m'engage à ce que vous l'ayez, que puis-je faire de mieux ?

Mme Françoise BRANGET : On travaille sur ces documents-là déjà 5 jours avant, on est obligé de faire vite. Les Conseillers Municipaux qui font partie de la majorité peuvent les consulter tant qu'ils veulent, pour nous c'est plus difficile.

M. LE MAIRE : Je ne vous dirai pas Madame, parce que je ne voudrais pas être désagréable, qu'il y a eu un important travail fait en commission. Je ne voulais pas le dire mais puisque vous m'en parlez, je vous signale que l'opposition a toujours été absente à ces commissions.

Mme Françoise BRANGET : Non Monsieur le Maire, je tiens à rectifier. Et les éléments que vous avez fournis la dernière fois à certains journalistes sont erronés puisqu'en commission urbanisme j'y suis quelquefois. J'y étais très présente avant d'être députée, j'y suis beaucoup moins maintenant c'est évident...

M. LE MAIRE : Ah ça c'est le cumul des mandats !

Mme Françoise BRANGET : Pardon ?

M. LE MAIRE : M. LOYAT vous répondra, il vous dira si vous y étiez.

Mme Françoise BRANGET : M. LOYAT ou M. FUSTER peuvent confirmer ma venue en commission.

M. LE MAIRE : M. FUSTER n'est pas Président de la commission Urbanisme à ma connaissance.

Mme Françoise BRANGET : Elle a été couplée avec l'économie...

M. LE MAIRE : Attendez, je voudrais vous ramener au PLU.

Mme Françoise BRANGET : C'est vous qui polémiquez.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une polémique Madame BRANGET. J'aimerais qu'on revienne au problème de fond car si la seule remarque que vous avez à faire c'est que vous voulez sur papier le CDrom...

Mme Françoise BRANGET : Non, c'était une remarque anecdotique mais je souhaitais le signaler.

M. LE MAIRE : Vous l'aurez Madame, mais vous avez bien entendu que nous vous l'avions proposé et vous avez donné votre accord pour ce CDrom. Alors, allons au fond maintenant.

Mme Françoise BRANGET : Je pense que ce PLU pour cette assemblée est un acte extrêmement important, nous le savons et nous en sommes conscients, c'est important pour la collectivité. C'est également un acte où nous devons trouver toutes les perspectives pour l'avenir dans le développement urbanistique mais surtout économique. On a d'abord parlé de la concertation, c'est l'élément bien sûr préalable à la mise en route de ce PLU. Vous nous dites n'avoir jamais eu autant de concertation, n'y avoir jamais passé autant d'heures, je veux bien. Je pense qu'elle a été certainement quantitative, a-t-elle été aussi qualitative qu'on veut bien le dire ? Je n'en suis pas si sûre parce qu'elle nécessite quand même un certain nombre d'allers et retours avec la population. Alors si certes il y a eu concertation ou information avec les conseils de quartiers, y a-t-il eu suffisamment d'allers et retours pour élaborer des documents ? Vous nous faites état de 110 observations, 500 courriers reçus avant et après l'exposition, on aurait bien aimé savoir lesquels, quelles sont les observations.

M. LE MAIRE : Ces courriers ont été traités en commission me semble-t-il.

Mme Françoise BRANGET : Normalement ils doivent être dans le rapport de présentation et nous devrions y trouver toutes ces observations et quelles ont été les remarques apportées, quelles ont été les retombées. Vous avez dit avoir fait un travail de maturation en citant quelques exemples. Est-ce que c'est vraiment l'avis de la population ? Je m'arrêterai là pour ce qui est de la concertation mais je ne suis pas sûre que vous ayez toujours raison.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela d'ailleurs.

Mme Françoise BRANGET : En ce qui concerne le PADD qui fixe les orientations à partir desquelles sont déclinées les dispositions du PLU, eh bien comme l'a dit Claire CASENOVE c'est une présentation un peu standard qui aurait pu s'appliquer à toutes les villes. On pourrait largement l'apparenter à un catalogue de bonnes intentions. Qui serait évidemment contre une ville dynamique, un développement équilibré et un environnement préservé valorisé, contre des habitats diversifiés ou encore contre des quartiers où il fait bon vivre ? C'est bien évident nous sommes d'accord sur ce principe-là mais c'est assez succinct.

Quant aux orientations d'aménagement, il est fait état dans le document de 20 projets spécifiques sur l'ensemble de la ville, 20 zones de reconstruction ou de rénovation urbaine. M. LOYAT nous en a parlé, on n'y retrouve pas les Vaïtes ; il nous a dit qu'effectivement les Vaïtes feraient partie d'une révision du PLU après, donc sur cette zone je ne suis pas sûre que ce soit un projet d'aménagement, le projet est déjà parti, le coup est parti, je crois qu'il n'y a plus à discuter sur le problème.

M. LE MAIRE : Je veux vous interrompre Madame BRANGET juste une seconde parce que je ne peux pas vous laisser dire que le projet est déjà parti. Vous savez très bien que c'est faux puisqu'on est simplement en train de choisir un bureau d'études parmi trois qui ensuite fera ce projet.

Mme Françoise BRANGET : C'est normal.

M. LE MAIRE : Si c'est normal comme vous le dites, ne dites pas qu'on sait bien...

Mme Françoise BRANGET : Le coup est parti !

M. LE MAIRE : Mais non Madame, écoutez je crois que dans la vie en politique il faut un minimum...

Mme Françoise BRANGET : Mais vous êtes au-delà du PLU là, vous êtes dans l'aménagement.

M. LE MAIRE : Madame, vous venez de parler. Je ne peux pas, quand on connaît la sensibilité de ce dossier, vous laisser une seule seconde dire cela. Nous sommes en train de choisir un Cabinet d'études, un Bureau d'études pour définir ce projet. A partir du moment où le Cabinet n'est même pas choisi, on ne peut pas dire que le projet est parti. Donc quand vous affirmez cela pour que ça soit repris à l'envi que le coup est parti, que tout est ficelé, je suis très calmement obligé de vous dire que cela est faux et qu'il faut que désormais vous arrêtiez de dire des choses fausses. Cette mise au point étant faite, vous pouvez continuer.

Mme Françoise BRANGET : On verra bien dans les mois à venir si ce que je dis est faux et si les habitants sont d'accord avec vous ou avec nous, point à la ligne.

M. LE MAIRE : Le problème n'est pas là, le problème c'est que le projet n'est pas parti puisque le Cabinet n'est pas retenu.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais vous savez parfaitement ce que vous voulez faire. On a bien vu comment a eu lieu la concertation en matière des Vaïtes, mais on ne va pas se focaliser sur les Vaïtes, il y a bien d'autres choses à voir dans ce PLU.

M. LE MAIRE : C'est vous qui en parlez.

Mme Françoise BRANGET : Je vous parlais donc des orientations d'aménagement qui à mon avis se résument à recenser les potentialités constructibles, je dirais même à boucher les trous là où il y a encore un peu de place libre. On urbanise partout où c'est possible. Alors si l'ancien POS avait permis de conserver toute une ceinture verte à Besançon, en préservant quand même la qualité de vie de ses habitants, on préfère aujourd'hui à mon avis construire à tout va et même s'il y a quelques préservations de parcelles agricoles ou de petites zones vertes qui sont plutôt rejetées vers l'extérieur, c'est plutôt anecdotique à mon avis. D'une façon générale, je souhaiterais aborder votre politique de densification qui peut présenter des avantages mais aussi beaucoup d'inconvénients. Densifier c'est augmenter l'offre de logements, concentrer la population pour moins de déplacements mais aussi densifier c'est supprimer des espaces de respiration car quand on comble des espaces vides, c'est bien souvent des espaces verts ou bien on remplace des villas par des immeubles. Densifier c'est aussi ajouter de la promiscuité qui peut

générer des tensions donc nuire à la qualité de vie des habitants. On a commis certaines erreurs par le passé, il vaudrait mieux ne pas les renouveler. Je crois aussi qu'augmenter la densité c'est augmenter les difficultés d'accessibilité et de déplacement dans la ville. On connaît bien votre position dogmatique contre la voiture mais vous n'empêcherez quand même pas les habitants d'en avoir une et de s'en servir.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas possible !

Mme Françoise BRANGET : En matière d'urbanisme, les erreurs ne s'effacent pas d'un coup de crayon, elles sont durablement inscrites dans le paysage et comme l'a dit si souvent Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN et comme on a pu le rejoindre sur le programme de la Mouillère, ce n'était pas très heureux et il y a un certain nombre de programmes à Besançon qui sont dans le même cas. Et j'émet toutes les réserves, je l'avais déjà dit à plusieurs reprises par exemple sur les Clairs-Soleils où on va faire une magnifique opération de renouvellement urbain qui va coûter très cher à la collectivité, mais on déconstruit moins que l'on ne reconstruit, on va densifier le quartier et on va même construire une tour de 10 étages. Alors si c'est ça franchement...

M. LE MAIRE : Vous avez vu cela où ?

Mme Françoise BRANGET : Dans l'opération de renouvellement de Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : La tour de 10 étages, vous la voyez où ?

Mme Françoise BRANGET : La tour de 10 étages est dans les documents, regardez-les.

M. LE MAIRE : Justement, je vous demande où ?

Mme Françoise BRANGET : Sur la place.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de tour de 10 étages sur la place.

Mme Françoise BRANGET : Mais si, elle a 10 niveaux, regardez bien vos documents, vous ne les connaissez même pas.

M. LE MAIRE : Oh ! Madame BRANGET !

Mme Françoise BRANGET : Ecoutez, je ne vais peut-être pas aux commissions d'urbanisme mais je lis les documents.

M. LE MAIRE : Mais Madame BRANGET, ne dites pas cela !

Mme Françoise BRANGET : Je dis qu'on va densifier à Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : Denis, il n'y a pas de tour de 10 étages là-bas ?

Mme Françoise BRANGET : J'ai vu cela où ? On le dit depuis le début. On en a parlé dans l'avant-projet, vous n'avez qu'à regarder le nombre de logements qui sont détruits par rapport aux logements qui sont construits.

M. LE MAIRE : Chère Madame la Députée, je reconnais que je connais mal ce dossier mais elle est où cette tour ?

Mme Françoise BRANGET : Sur la place des Clairs-Soleils.

M. LE MAIRE : Non, Madame !

Mme Françoise BRANGET : Ce que vous appelez la centralité, regardez vos dossiers, vous verrez bien.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de tour de 10 étages Madame. Il y a ici le Président de l'Office d'HLM qui construit là, il le confirme.

Mme Françoise BRANGET : Il y a un bâtiment avec 10 niveaux.

M. LE MAIRE : Si on compte le niveau de parking en sous-sol, peut-être.

Mme Françoise BRANGET : Vous êtes sur une déclivité à cet endroit-là et vous n'avez qu'à regarder. Enfin c'est navrant si vous ne savez pas, je connais mieux le dossier que vous (réactions) puisque j'ai même signalé à Mme FELLMANN qu'on avait mis la crèche en plein Nord à l'ombre et qu'il était quand même utile de vérifier un certain nombre d'aménagements qui étaient importants pour l'ensemble de la population, notamment la crèche puisque c'est quand même destiné aux plus jeunes. On pourrait imaginer qu'on leur donne quand même une possibilité d'avoir le soleil et puis d'être bien dans cet aménagement. Si vous vous en moquez, ce n'est pas grave. Je peux continuer ?

M. LE MAIRE : Allez-y, continuez Madame.

Mme Françoise BRANGET : Je dirais aussi que densifier c'est un moyen pour la Ville de trouver des recettes fiscales. En effet avec la décentralisation, la fiscalité économique est attribuée maintenant à l'Agglomération, il ne reste à la Ville que la fiscalité immobilière. Et bien évidemment votre souci est de faire rentrer la taxe d'habitation mais est-ce que c'est faire rentrer la taxe d'habitation qui est une priorité ou développer harmonieusement une ville, je vous pose la question. Compte tenu de tous les programmes que vous envisagez au niveau urbanistique, imaginez-vous avoir une explosion démographique pour construire autant de logements ? Parallèlement, ne pensez-vous pas que Besançon puisse aussi et encore générer une activité économique propre à subvenir aux besoins de cette population et même l'augmentation de cette population ? Plus simplement je dirais qu'avant de loger la population il faudrait peut-être lui donner du travail. Eh oui, mais ce qui est quand même inquiétant, c'est que les projections qui sont faites pour les années à venir notamment dans l'agglomération de Besançon pour les années 2010 -si ça ne vous intéresse pas, dites-le- ces projections démontrent que la population active sera moins importante que celle à la charge de la collectivité.

M. LE MAIRE : Vous pouvez préciser ?

Mme Françoise BRANGET : Il y aura moins d'actifs que d'inactifs. Il y aura plus de jeunes et plus de retraités que de gens qui travaillent.

M. LE MAIRE : Que faut-il faire des retraités alors ?

Mme Françoise BRANGET : Il faut les loger.

M. LE MAIRE : Les remettre au travail ?

Mme Françoise BRANGET : Il faut quand même avoir des rentrées économiques pour pouvoir faire vivre sa population, tout simplement.

M. LE MAIRE : Les retraités, il faut les faire travailler plus longtemps.

Mme Françoise BRANGET : Comment en effet bâtir une ville à vivre dans laquelle on veut réduire les disparités sociales, le chômage, la précarité si on ne dispose pas des moyens économiques et financiers d'une ville qui travaille tout simplement ? Vous misez donc sur l'habitat plutôt que sur l'économie. J'espère qu'à terme, j'espère je dis bien, nous n'aurons pas à déplorer une baisse de notre dynamisme économique et par là même de notre démographie.

Je voudrais dire un mot sur l'équilibre commercial que vous affirmez respecter dans cette ville entre les sites périphériques, le centre-ville et les commerces de proximité. La dernière étude sur le commerce a démontré que les zones commerciales que vous avez favorisées à la périphérie ont creusé l'écart avec le centre-ville, 1 m² de surface commerciale à Besançon contre 2 m² en périphérie et encore, on veut aménager des zones de surface commerciale, notamment les Portes de Vesoul, ce qui à mon avis n'est absolument pas nécessaire dans l'instant. Alors je pense que ce n'est pas raisonnable, c'est même dangereux pour l'attractivité du centre-ville qui a été fortement mise à mal. Je dis que d'une manière générale, nous avons une ville qui est quand même à dimension humaine où la qualité de vie est souvent vantée par les habitants, et je le reconnais, mais le programme que vous nous avez présenté dans ce PLU, c'est une densification qui à mon avis ne respecte pas toujours tous les équilibres notamment dans les quartiers entre les habitations, les commerces, les services privés et publics, les zones vertes, les jardins, les aires de jeux. Je crois que sur l'ensemble des programmes nous serons extrêmement vigilants parce que le terme de qualité de vie que vous souhaitez défendre n'est pas tout à fait au rendez-vous dans ce PLU.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà revenir un peu sur votre échange avec Françoise BRANGET sur les Vaïtes parce qu'on aura à voter un peu plus loin un point relatif aux études...

M. LE MAIRE : Vous au moins vous avez remarqué que...

M. Pascal BONNET : Françoise l'a remarqué aussi.

M. LE MAIRE : Apparemment non, puisque le point n° 5 parle de la méthode et du choix du Cabinet sur les Vaïtes, ce qui prouve donc à l'évidence que tout n'est pas arrêté puisque c'est le point suivant. Monsieur BONNET, vous, vous l'avez effectivement remarqué et je vous en donne acte.

M. Pascal BONNET : Vous savez sans doute ce que je vais dire après qui n'ira pas dans votre sens et confortera Françoise BRANGET, j'en suis désolé. Donc on va nous faire voter un point relatif au choix d'un Bureau d'études et en même temps on vote là un PLU qui quand même enferme les Vaïtes dans des perspectives assez précises. Alors vous nous dites qu'on n'en est qu'au choix du Bureau d'études. On a eu déjà plusieurs débats ici, on nous a dit on est simplement dans un périmètre de concertation mais on ne sait pas exactement quel sera le périmètre de réalisation. Mais en même temps lors du dernier débat, alors que vous nous disiez cela, Éric ALAUZET nous présentait un projet assez développé s'inspirant de Fribourg. Donc moi je vois chez vous un flou entre l'annonce d'une part du fait que la négociation est en cours, que le projet n'est pas là et puis en même temps insidieusement à travers le PLU, à travers des décisions qui n'apparaissent pas forcément clairement au Conseil Municipal mais dont on entend parler et dont le quartier apparemment s'inquiète, vous avancez vers un projet ficelé qu'on va nous sortir à un moment donné en nous disant : vous étiez d'accord puisque vous n'avez pas critiqué plus que cela. Mais bien entendu on ne peut pas critiquer des choses qu'on ne nous présente pas. Donc concrètement aujourd'hui on nous demande de voter un PLU qui par certains aspects en terme de règlement va quand même conditionner le choix qui sera fait aux Vaïtes, et à côté de cela on nous fait voter sur un Bureau d'études et on nous dira après si on a voté favorablement que nous étions d'accord sur les Vaïtes puisque nous avons voté pour, ce qui s'est déjà passé dans le passé mais il n'est pas sûr qu'on vote pour ce soir. Voilà ce que je voulais préciser.

Ensuite, je voudrais revenir sur un autre point qui est plus dans le cadre du PADD. Il est question de deux arcs urbains, un arc urbain boucle Viotte via Mouillère Chaprais et un autre arc urbain qui est plus Saint-Jacques Vauban. Donc sur le premier que j'ai cité et qui est votre deuxième, je voudrais savoir ce que vous envisagez exactement au-delà du développement autour de la Viotte dans le cadre de l'arrivée du TGV et de la multimodalité parce que c'est essentiellement déjà de l'habitation, qu'est-ce qu'il y a comme perspective en dehors du développement autour de la Viotte sur cet arc-là ? L'autre arc urbain pose essentiellement la question de l'avenir du site Saint-Jacques qui commence à interroger de plus en plus les Bisontins et là-dessus vous n'êtes pas très précis. Il y a une dimension de tertiaire, on souhaite qu'une dimension culturelle aussi soit développée en lien avec ce qu'il y a dans la Boucle au point de vue culturel. Il y aura aussi peut-être au-delà dans la proximité le site Canot s'il y a à terme déplacement de la caserne de pompiers, un lieu quand même assez intéressant en terme de développement à proximité immédiate de la Boucle. Au-delà de ça, ce site-là pose la question d'image d'entrée de Boucle parce qu'on parle d'image d'entrée de ville mais il y a aussi l'image d'entrée de Boucle par rapport aux perspectives Vauban aussi et donc cette entrée de Boucle Saint-Jacques comme les entrées de Boucle Tarragnoz Rivotte sont aussi des enjeux importants en terme d'image pour la Ville de Besançon. Voilà ce que je voulais dire.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, je voudrais que M. LOYAT m'apporte des éclaircissements sur le projet de liaison rond-point Chalezeule aux Portes de Vesoul car cela permettrait l'urbanisation plus rapide de la zone des Planches, une circulation transversale indispensable entre ces deux quartiers pour le développement économique de notre ville et pour l'avenir. Je juge cela très urgent et primordial.

M. LE MAIRE : Il vous répondra.

M. Benoît CYPRIANI : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord je suis un petit peu étonné de l'angle d'attaque de Mme BRANGET qui a commencé ainsi que Mme CASENOVE sur le PADD qui a été voté en novembre 2004, oui mais c'est quand même passé en Conseil Municipal, donc vous avez depuis eu le temps de le lire et c'est bien. J'apprécie aussi la gymnastique de Mme BRANGET qui est contre la densité mais pour la ceinture verte, contre le remplissage des dents creuses et je me demande donc où elle voudrait construire quelque chose. Il me semble bien que c'est un peu démagogique quand même, on ne peut pas être à la fois pour la ceinture verte et contre la densité, ce n'est pas possible.

Maintenant je vais parler du PLU si vous le voulez bien. Je considère que ce PLU est le résultat d'un travail d'équipe quand même avec beaucoup de points positifs, d'avancées par rapport au POS et j'ai la faiblesse de croire que ces avancées nous n'y sommes pas totalement étrangers. Je n'ai pas dit qu'on était les seuls. Je vais donner quelques exemples des avancées que je juge importantes en plus de ce qu'a dit Michel qui en contenait déjà pas mal. Il y a eu déjà un travail effectif sur les continuités vertes en périphérie et en milieu urbain. Il y a eu une réflexion sur le devenir des dolines et le périmètre qui les entoure sera réglementé, ce qui permettra d'assurer la protection du réseau karstique et du réseau hydrique karstique. Deux zones agricoles sont créées aux Tilleroyes à partir de zones anciennement à urbaniser, il y en a pour 10 hectares et nous sommes très attachés à la poursuite de l'activité agricole sur la commune de Besançon.

Quelque chose qui n'a pas été cité par Michel LOYAT mais qui est intéressant, dans les zones UB il y a une réglementation innovante qui impose de construire en continuité urbaine dans certains cas et au contraire des discontinuités parfois et ça peut être en terme de rendu urbain quelque chose de très intéressant. Il y a aussi un point qui nous semble intéressant, c'est l'approche environnementale urbaine qui est une démarche assez codifiée, assez précise sur les zones 2AU, la décision de faire un éco-quartier aux Vaîtes, c'est vrai qu'on parle un peu des Vaîtes dans le PLU mais il n'y a pas que les Vaîtes. Sur beaucoup de quartiers, il y a une obligation de laisser en pleine terre 50 % des espaces libres et ça peut être très intéressant pour diminuer l'imperméabilité des sols et donc permettre à la terre d'absorber les

eaux pluviales lorsqu'elles tombent en grande quantité, ce qui évite après de les rejeter directement dans le Doubs comme cela arrive au moment des orages. Il y a les cheminements piétons, il y a aussi un travail sur la mixité sociale, il y a certaines zones où le logement social sera imposé dans toutes les nouvelles constructions, voilà pour les points positifs. Bien sûr il reste des points négatifs qui sont quand même relativement importants, par exemple la Ville garde la possibilité de s'étendre à travers toutes les zones à urbaniser 1AU et 2AU. Bien sûr si nous avons fait ce PLU, on aurait été un peu plus attentif à cela, là c'est le travail d'équipe, donc il y a des choses qu'on n'a pas pu obtenir. En tout cas on restera très vigilant afin que ces zones de réserves soient utilisées avec parcimonie et peut-être qu'il y aura d'autres débats dans d'autres Conseils Municipaux à ce propos-là.

Il y a encore des pistes d'amélioration sur lesquelles nous comptons bien avancer d'ici le mois de mars où le projet définitif sera adopté. Par exemple du travail reste à faire sur la perméabilité des sols au niveau du parking, sur le nombre d'emplacements pour les deux roues, sur le nombre de parkings pour les voitures, sur le fait qu'il faille faire attention aux logements sociaux pour lesquels c'est quelquefois un peu compliqué de prévoir beaucoup de parkings. On sera aussi attentif à une zone qui est considérée à urbaniser à côté de l'établissement du lycée Paris aux Gravieres Blancs. On essaiera d'obtenir que cette zone soit déportée sur un autre emplacement pour permettre l'utilisation agricole de ce territoire. Il y a aussi l'extension du SMAIBO vers Franois où là on va essayer un peu de retravailler. Voilà pour les pistes d'amélioration.

Je conclurai par une remarque personnelle : c'est un travail d'équipe dont la méthode peut encore s'améliorer, rien n'est complètement parfait bien entendu mais en tout cas qui m'a permis personnellement d'apprendre beaucoup de choses et j'en remercie les services qui ont été fort disponibles pour cela.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'urbanisme est en effet un enjeu majeur de société et donc d'avenir de notre grande collectivité et je voudrais commencer, moi aussi, nous aussi, par saluer le travail important des services et en particulier des personnes que vous avez citées et dire notre reconnaissance même si nous avons des observations pour cet état des lieux qui a été dressé. L'urbanisme est un enjeu de croisement fort des politiques nationales et locales, je le dis ici devant deux parlementaires, et il faut qu'il soit dit que notre débat de ce soir s'inscrit dans une dizaine -ça remonte bien avant- mais enfin on va dire une dizaine d'années de réflexions denses et de législations denses, la loi solidarité renouvellement urbain de 2000 ou bien la loi urbanisme et habitat de 2003.

On a cette chance si je puis dire -c'est une remarque générale- que les Gouvernements qui se sont succédé ne se soient pas trop contredits. Pour aller vite, je tiens compte de ce que vous avez dit on ne va pas se répéter, ils ont poursuivi sans trop se contredire un but d'humanisation de la ville et là je reprendrais bien à mon compte cette formule d'Edgar FAURE qui disait que souvent dans les problèmes contemporains, et c'en est un important, les véritables choix ne sont pas entre les idéaux mais entre les moyens et il faut bien convenir que de ce point de vue-là, le Gouvernement actuel, c'est une petite digression, a «mis le paquet», son Ministre emblématique également par exemple avec la création de l'Agence de Rénovation Urbaine.

Trois facteurs me semble-t-il de transformation de notre société donc de notre ville ou de notre vie, de la société toute entière si vous voulez, président à notre prospective. Mais je sais bien que nous sommes au-delà de la prospective, nous sommes dans l'opposabilité au tiers ou juridique et c'est à leur aune que nous pouvons mesurer la valeur du document qui nous est présenté. Il y a d'abord des mutations économiques ; je crois que vous l'avez dit, pour moi les mutations économiques c'est le renouvellement des tissus d'entreprises, le pôle de compétitivité, la mondialisation et aussi, c'est d'actualité forte, la stratégie d'accueil du TGV. Il y a les mutations de mode de vie et particulièrement ce qui concerne la taille moyenne des ménages, on en a parlé dans diverses enceintes, il faut bien voir les

conséquences de ces phénomènes relativement imprévisibles, d'avoir une taille moyenne de ménage qui dans les années 50 était de 3,5 personnes, qui à la fin du siècle passé, tout près de nous, était à 2,5 et qui sera probablement d'ici 2010 - 2012 à 2,4. Et il y a bien entendu les politiques publiques. Il doit y avoir un va et vient entre les politiques publiques dans ce cadre-là et les opérateurs privés.

A l'aune de ces trois facteurs et la valeur de ce document qui encore une fois intrinsèquement représente une somme de travail importante, je ferai trois ou quatre observations concernant successivement le manque de cohérence, bien que Michel LOYAT s'en soit défendu par anticipation, le manque de cohérence interactive entre les plans, projets, schémas, j'y reviens dans un instant, le flou sur, je reprends votre distinction forte, les zones à urbaniser et les zones à restructurer et rénover, le flou entretenu sur les sujets sensibles des zones à urbaniser. En ce qui concerne les zones à restructurer, rénover, je trouve qu'il y a un manque d'ambition. La Ville ne jette pas assez fort son dévolu sur un aspect très concret de valorisation de notre ville, qui est, puisque vous l'avez évoqué, la qualification des façades. Très rapidement sur la cohérence interactive, je dirais que la concomitance de l'adoption il y a moins d'une semaine par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du programme local de l'habitat et notre débat de ce soir nous offrait ou vous offrait une opportunité de voir plus loin que ce que le document qui nous est présenté offre en terme de logement, en terme économique, en terme de transport, dans ce que le PADD du Schéma de cohérence territoriale désigne comme corridor car le demain urbanistique en particulier de Besançon et disons-le de la Région puisqu'il s'agit du Doubs et de la Haute-Saône, du coeur de la région se situe bien dans ce corridor. Quand je dis que nous manquons de stratégie d'accueil, je pense à ce que fut par exemple une publicité qui m'avait impressionné lorsque le TGV est arrivé au Mans. Vous aviez partout des publicités qui disaient que pour le prix d'une location de telle surface de bureaux à Paris vous pouviez acheter telle surface de bureaux au Mans. Il faudrait faire le coût pour Besançon aussi et puis en déduire les conséquences et ainsi préparer vraiment l'avenir, notamment le développement du tertiaire qui manque si cruellement à notre région et à notre ville et qui cause la fuite de tant de jeunes talents, hélas ! Donc si je dois résumer cette absence de cohérence, je passe toute l'énumération, je dirais à certains égards, et c'est la critique que je ferai, que votre document nous présente plus un ensemble de petites actions locales que la structuration d'un grand bassin d'habitats et encore une fois je m'adresse autant au Maire qu'au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Je voudrais justement dire un mot si vous permettez au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ce n'est pas interdit, c'est tellement connexe comme rapport, une des grandes carences, puisque nous sommes là pour faire à la fois du juridique et de la prospective, une des grandes carences de nos politiques d'urbanisme depuis longtemps par rapport aux expériences étrangères est de n'avoir pas su gérer, maîtriser la péri-urbanisation. La péri-urbanisation c'est votre périmètre de compétence, c'est entre autres la Communauté d'Agglomération.

M. LE MAIRE : C'est peut-être aussi la responsabilité des maires !

M. Jean ROSSELOT : Justement, laissez-moi finir. On peut presque dire que les urbanistes ont affiché une espèce de refus boudeur face à cette nécessité. On a l'AUDAB je sais bien, mais on n'a pas cette culture dont parlait Michel LOYAT tout à l'heure et on peut dire que ce phénomène aussi prégnant, aussi contemporain de la péri-urbanisation a été géré par des accords en effet entre les maires, les lotisseurs, les promoteurs sans vraiment de vision d'ensemble, c'était l'occasion, c'est toujours l'occasion de nous en donner une.

Deuxième point en ce qui concerne les zones à urbaniser, mes collègues l'ont dit précédemment, un de nos points d'achoppement, s'il faut que nous dégagions une divergence constructive entre nous, repose sur la notion de densité et de densification. Je n'y reviens pas sauf quand même pour rappeler à notre cher collègue Benoît CYPRIANI qu'il ne faut pas seulement retenir du développement durable le seul objectif de limitation de la consommation de l'espace. Il y a aussi l'existant, l'humain, les besoins immédiats. Je comprends qu'on soit dans certaines zones de la ville toujours inquiets parce qu'il y a eu

concertation certes mais si je prends deux zones très sensibles comme celles des Vaïtes et des Montboucons, je me rends compte en ce qui concerne les Vaïtes et sans qu'il y ait des levées de fourche, que ce qui ressort du document que vous nous avez donné, par exemple sur trois points : sur le périmètre, les collines sont attaquées d'après les périmètres, sur les destructions de maisons, je sais que vous avez mis de l'eau dans votre vin, sur le coefficient d'occupation des sols, la hauteur des immeubles, les 3 ou 4 étages, les 15 mètres voire les 19 mètres, sur ces points-là il y a un décalage entre le résultat d'une concertation -excusez-moi un peu forcée- mais à laquelle vous avez dû vous assujettir et c'est ça aussi la démocratie locale, on ne peut que s'en féliciter, et ce qui ressort aujourd'hui dans ce document. Donc ce que je veux vous demander, c'est d'éclaircir ce flou dans le sens du respect des aspirations humaines et légitimes des populations concernées. C'est la même thématique en ce qui concerne les Montboucons où la Ville semble vouloir se passer de ce qui fait aussi la spécificité de l'homogénéité d'un secteur du point de vue paysager et autres. La Ville semble vouloir se passer d'une surface minimum, qui a toujours été la loi et presque un règlement de copropriété dans le secteur, d'une surface minimum de parcelle sur laquelle on pose une maison. Vous connaissez le problème, les parcelles ce fut 50 ares il y a très longtemps et on se demande si on ne va pas arriver à 2 ares et ça va totalement endommager le site. Il suffirait simplement comme la loi à la discussion de laquelle a présidé Paulette GUINCHARD en 2003, le permet, vous avez la faculté, cela a été d'ailleurs un retour par rapport à la loi SRU, d'imposer des surfaces minimales dans certaines zones pour respecter un ensemble, un équilibre paysager et humain important et existant.

Troisièmement, en ce qui concerne les zones à rénover et à restructurer, je vais aller vite, les Clairs-Soleils, Planoise, ce sont de gros chantiers qui sont partis, on en a parlé depuis longtemps déjà. Sur les entrées de ville et sur les emprises militaires ou ferroviaires, je ne sens pas, je résume, de votre part assez d'énergie et assez d'allant. Pour une fois je vous dirais «soyez plus politique publique dans ces domaines-là».

Et je terminerai par ce que vous n'appellez pas la cinquième colonne mais la cinquième façade, et là encore je ne peux que, prenez-en conscience, vous affronter de manière négative car pendant que vous parlez Monsieur le Maire sur la nécessité en effet de veiller à la qualité de la cinquième façade, dans le secteur de la Mouillère il y a 5 immeubles qui ont une cinquième façade ou un toit plat ; en face du Centre Pierre Bayle par exemple, tout a été quand même galvaudé depuis 50 ans, alors qu'il suffisait d'être en pentu pour garder son caractère de grande capitale provinciale. Ça n'a pas été fait mais au moins pour l'avenir, veillez-y car pendant que vous parlez il se fait autre chose. Alors il faut que vous nous expliquiez comment vous allez être synchrone puisque c'est vous qui avez le pouvoir entre ce qui est écrit dans les documents et ce qui se fait.

Sur les façades, je terminerai en disant ceci : il y a eu une politique de rénovation des façades au centre-ville, c'est parfait. Mais et là je vais être très concret, je lis partout dans les documents réglementaires qu'il est interdit d'apposer des couleurs vives, mais prenez exemple sur la deuxième ville du département, Montbéliard, il y a un centre-ville où le grès rose et le calcaire dominant mais partout autour vous avez des colorations de façades vives et ce sont des constructions du même type qu'ici de l'entre deux guerres on va dire, voire du début du siècle qui appellent ce type de rénovation ; or vous avez toute la rue de Belfort, toute la rue de Vesoul, toute la rue de Dole et cette malheureuse intersection de la rue Pergaud et de la rue de Dole où justement il faudrait faire quelque chose de cette nature. Voilà j'ai essayé de balayer en 10 ou 12 minutes. Je dis simplement en conclusion qu'il ne faut pas tout figer dans un état du futur souhaitable ; il faut nous adapter avec fermeté, avec opposabilité mais surtout avec une vision d'ensemble du développement régional et en particulier de la capitale comtoise.

M. Denis BAUD : Je voulais reprendre les propos de Mme BRANGET tout à l'heure parce qu'on voit bien que vous essayez de faire peur, comme à l'habitude, mais je voulais revenir sur la tour de 10 étages et remettre les choses à leur place. En ce qui concerne le PRU des Clairs-Soleils qui est co-piloté bien entendu par l'ANRU, je le rappelle, le seul projet choisi aujourd'hui c'est sur l'emplacement

de l'ancien immeuble Mirabeau qui est dans la partie supérieure et le projet qui a été choisi, il y a eu un jury d'architectes, c'est du R + 3. Voilà, donc parlons de R + 3 et pas d'autre chose.

Maintenant parlons de la place : en ce qui concerne la place, la seule chose qui a été choisie à ce jour, c'est sa structuration et la répartition entre les immeubles de logements et les équipements publics mais aucun projet précis n'a été choisi. Donc on ne peut pas savoir aujourd'hui si ça sera R + 2, R + 3 ou R + 4, on ne sait pas, donc je ne sais pas où vous êtes allée chercher cette tour de 10 étages mais elle n'existe pas. Vous pensez bien que, étant donné qu'il y a des tours présentes sur le quartier que nous allons réhabiliter, nous n'allons pas reconstruire le même type d'habitat. Quand vous parlez de densification, prenez en compte le site des Clairs-Soleils. Vous avez bien remarqué que l'espace était mal occupé dans l'ancienne configuration et qu'avec ce site qui est magnifique, il y a possibilité, une fois que les immeubles dits la Banane, le PSR du bas seront démolis, de construire autrement, d'avoir des typologies d'habitat totalement diversifié et justement de densifier mais au bon sens du terme, au très bon sens du terme et d'offrir un habitat justement beaucoup plus ouvert et beaucoup plus diversifié.

En ce qui concerne les déclarations d'intention, là c'est plus général parce qu'on dit qu'on ne peut pas être contre par exemple faciliter les déplacements, oui certes mais apparemment en d'autres lieux vous-même vous êtes contre puisque le Gouvernement que vous soutenez a par exemple considérablement abaissé les moyens pour les plans de déplacements urbains et les PDU jusqu'aux dernières nouvelles consistent bien à faciliter les déplacements.

M. LE MAIRE : Il a même supprimé les 35 % pour les TCSP.

M. Denis BAUD : Oui et puis si on parle des logements pour tous, je ne reviendrai pas sur les multiples atteintes à la loi SRU et puis sur la loi de Robien aussi qui, aujourd'hui on le sait bien, s'avère être une catastrophe parce qu'elle fait du logement un enjeu fiscal et non pas un enjeu urbain de reconstruction avec tout ce que cela peut laisser entendre.

Mme Paulette GUINCHARD : Je voudrais dire un certain nombre de choses dont une un petit peu sous forme de boutade car l'intervention de M. ROSSELOT m'a semblé complètement saine, donnant le point de vue d'un élu de l'opposition sur globalement l'enjeu de l'urbanisme partout dans les grandes villes, pas uniquement sur Besançon. Il y a quelque chose qui m'a beaucoup amusée au début, c'est quand vous avez fait allusion au Ministre emblématique du Gouvernement, j'ai appris quelque chose, ce n'est pas M. SARKOZY mais M. BORLOO si j'ai bien compris. Vous n'avez pas dit son nom mais j'ai bien compris que M. BORLOO était votre Ministre emblématique. C'est simplement un petit clin d'oeil que je voulais vous faire au début.

Avant de revenir plus généralement sur le PLU tel qu'il nous est présenté, je voulais dire que je trouve assez impressionnant les contradictions de l'opposition. Ce n'est pas à vous personnellement, Monsieur ROSSELOT que je m'intéresse car, je vous l'ai dit tout à l'heure, globalement c'est vous qui avez le mieux positionné de façon très simple les choses, à mon sens.

M. LE MAIRE : Je m'associe aux compliments de la Députée.

Mme Paulette GUINCHARD : Il y a des choses que je partage y compris dans ce que vous avez dit Monsieur ROSSELOT.

M. LE MAIRE : Je trouve que votre analyse était intéressante et par certains égards constructive, ce qui n'est pas le cas de toutes les interventions que j'ai pu entendre ce soir, donc j'associe mes compliments à ceux de la Députée.

Mme Paulette GUINCHARD : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos interventions et j'ai relevé une contradiction assez impressionnante dans ce que vous avez pu dire les uns et les autres, d'un côté vous dites qu'on ne tient pas assez compte de l'avis de la population, c'est-à-dire qu'il faudrait que tous les projets soient des projets vagues puis en même temps quand on dit, comme pour les Vaïtes par exemple que ce qu'on va voter tout à l'heure c'est l'engagement d'une démarche pré-opérationnelle de projet, donc on voit bien qu'on est au tout début du tout début, qu'on inscrit globalement qu'on veut faire quelque chose sur le secteur des Vaïtes, vous nous dites c'est trop. C'est ce que disait M. BONNET sur Saint-Jacques. Mais en même temps dans un POS on a des dispositifs juridiques légaux qui sont le résultat d'avancées d'un certain nombre de législations différentes qui font qu'à un moment donné effectivement on a la possibilité de dire : voilà on a une intention sur ce secteur-là mais on veut globalement prendre le temps de le travailler avec la population. En même temps ne demandez pas le beurre et l'argent du beurre pour dire les choses très directement.

Globalement sur le PLU, je n'ai pas tout à fait le même point de vue que ce que je viens d'entendre jusqu'à présent sauf sur un point que M. ROSSELOT a très très bien, je trouve, abordé, qui nous concerne tous, que ce soit nous ici à Besançon ou les communes périphériques. On voit bien qu'il y a trois éléments qui sont très importants, le premier c'est de faire en sorte que le centre-ville continue à être le rayonnement de la ville et qu'on lui conserve cette logique très forte de rayonnement. Deuxième point qui me semble très très important, et on sait bien que c'était une des critiques sur l'urbanisme de Besançon, la couronne proche du centre-ville doit être travaillée et je suis impressionnée par le travail de M. GALLI en particulier qui nous a aidés à faire en sorte de donner à cette couronne proche une cohérence très forte avec le centre-ville. Prenons le temps de regarder car il y a quelque chose d'important qui est en train de se passer sur ce secteur-là, faisons en sorte de structurer, de coordonner cette couronne proche de la Boucle.

Troisième secteur que je trouve très important et l'ensemble du document de règlement le montre, c'est tout ce qui est la péri-urbanité de la ville, les secteurs avec de l'habitat principalement individuel à Besançon et dans les communes voisines. Il suffit d'entendre le Maire de Thise, le Maire de Pirey, les maires de l'ensemble des communes, comment fait-on avec la structuration urbaine de ces secteurs très individuels ? On sait très bien qu'on est confronté à la contradiction dans laquelle les gens sont, qui veulent disposer d'espaces relativement importants, sachant que c'est lourd quand on vieillit, y compris financièrement et qu'ils auront besoin parfois de vendre. Mais, Monsieur ROSSELOT, la responsabilité des plans d'urbanisme incombe aux communes, donc c'est à elles d'intervenir en ce domaine. Par contre je pense que la Communauté d'Agglomération a la responsabilité d'accompagner la réflexion des communes et cela est reconnu dans le PLU. Je pense que c'est une vraie question et un vrai travail que nous aurons à faire sur cette péri-urbanité. Et je trouve personnellement que ce qui nous est proposé dans ce PLU correspond complètement à l'évolution des demandes des gens, liées au vieillissement, à l'environnement, à la protection et, je le dis très franchement, ce n'était pas simple.

Autre chose que je trouve très intéressante dans ce qui nous est proposé dans ce PLU, c'est une vraie logique d'équilibre de l'ensemble de la Ville de Besançon et je souhaite vraiment défendre la structuration sur le secteur Est qui permettra de prévoir un développement très fort des Prés de Vaux, des Vaïtes et des Planches. Qu'on prenne le temps de trouver le bon dispositif de propositions de projets, je comprends tout à fait que les habitants le demandent mais en même temps c'est un enjeu d'équilibre de Besançon. C'est d'ailleurs pour cela que vous l'avez inscrit, c'est un choix qui a été fait de façon très forte. On a beaucoup discuté avec Jean-Louis sur ce point-là qui ne concerne pas que Les Vaïtes mais l'ensemble du secteur qui donnera, je peux vous assurer, une vraie force au secteur Est, en liaison avec l'Agglomération.

Je voudrais aussi faire remarquer que pour la première fois on a un PLU qui prend en compte l'évolution du bâti dans les communes de l'agglomération. C'est ce que je dis sur l'Est, c'est ce qui se

passer sur les Portes de Vesoul, sur les Hauts du Chazal avec François, le secteur Ouest et c'est un vrai changement. L'agglomération en terme d'urbanisme est en train de se structurer et je trouve que c'est plutôt très bien et très fort. Il y a une chose sur laquelle je tiens également à m'exprimer, je regrette que la liaison Nord-Est ne soit pas inscrite dans le PLU mais on est dans la phase de consultation, d'enquête publique et les choses peuvent encore bouger. Je connais les difficultés, je sais très bien, pour avoir participé à l'ensemble des travaux de l'État qu'il n'y a pas de maître d'ouvrage et tant qu'on n'a pas de maître d'ouvrage techniquement on ne peut pas inscrire une ligne très précise. Aussi je demande clairement qu'on avance sur la définition d'une maîtrise d'ouvrage sinon il peut y avoir là des problèmes en terme de sécurité. Regardez ce qui est en train de se passer définitivement sur l'agglomération, tous les secteurs de santé sont à l'Ouest. On ne l'a pas fait mais j'aurais bien aimé, je le dis là très directement, voulu voir les différences en terme de risques sanitaires liés à une urgence entre le secteur Est de l'agglomération et les gens du secteur Ouest. On voit bien, qu'on le veuille ou non, que la LNE permet de répondre à cela. C'est vrai qu'il y a le projet que porte le SDIS actuellement autour des pompiers. C'est pour cela que je souhaite qu'on réfléchisse sur l'inscription pour la LNE d'un dispositif qui fasse en sorte qu'on montre bien que c'est une de nos volontés de la réaliser pour l'équilibre de l'agglomération. Je terminerai mon intervention en disant que je suis impressionnée par le document qui nous est soumis.

M. Éric ALAUZET : Cet exercice, s'il a été si long à aboutir, 5 ans, c'est bien parce qu'il est extrêmement difficile et si Michel LOYAT ne l'a pas signalé c'est parce qu'il est extrêmement modeste, mais ce travail est conséquent, il est vraiment très très compliqué, y compris pour les gens qui ont suivi de très près. Pour avoir travaillé pendant toutes ces années aux côtés de Michel LOYAT, j'avoue la difficulté de l'exercice. Alors quand c'est difficile comme cela, il faut une boussole sinon on ne sait pas où on va. La boussole on l'a, elle s'appelle la loi SRU, je suis surpris qu'elle n'ait pas été évoquée par l'opposition municipale parce que cette loi effectivement, Jean ROSSELOT a parlé de continuité de l'État, c'est une loi qui a été votée par la gauche mais grosso modo les enjeux et les orientations ont été repris par la droite et elle prescrit entre autres de s'intéresser à la mixité sociale, à la reconstruction de la ville sur elle-même, le renouvellement urbain, et à l'économie d'espace et alors là je ne comprends pas. Je ne comprends pas vos interventions notamment celles de Françoise BRANGET, de Jean ROSSELOT qui venaient de nous expliquer qu'il y avait une permanence d'enjeux portés par la gauche et par la droite et notamment celle d'économie d'espace et tous les deux nous expliquent, Françoise BRANGET en particulier, après qu'il ne faut pas densifier. Je n'aime pas ce terme, je préfère parler de ville rassemblée, de ville compacte, de ville tout simplement. Il y a certaines contradictions dans vos discours. Dire finalement on veut conserver des espaces verts, c'est bien, c'est louable, d'ailleurs vous nous faites la même remarque, des espaces verts, des zones agricoles, une infrastructure verte et en même temps on ne comprend pas bien comment vous voulez construire dans cette ville. On a quelque part l'impression qu'il ne faut pas faire d'immeubles ou alors je ne sais pas comment il faut les faire, des pavillons individuels mais alors on mange tout l'espace. Alors non seulement vous n'êtes pas en accord avec cette orientation nationale, générale qu'apparemment on semble tous devoir partager, l'économie d'espace, alors que la ville compacte, la ville rassemblée c'est une nécessité pour économiser justement les espaces, pour préserver des espaces verts, pour préserver des continuités vertes, pour préserver des espaces agricoles. C'est une nécessité pour que l'ensemble des services que l'on propose à la population soient de qualité, de haut niveau et «rentables», que les services publics de transport -Jean-Claude ROY pourrait largement insister là-dessus- soient faciles à mettre en place, aussi pour que notre ville soit une vraie capitale régionale. On ne peut pas faire une capitale en tartinant la ville de pavillons d'un bout à l'autre. On est dans un concert international de compétition des métropoles avec Mulhouse, Strasbourg, avec les villes allemandes, italiennes et autres ; si on ne fait pas une ville un peu compacte, un peu rassemblée, on ne tiendra pas la route, donc là-dessus il faut que vous soyez conséquents.

Donc il faut une boussole et visiblement vous naviguez à vue, particulièrement Mme BRANGET (rires). Extrêmement difficile aussi parce qu'il faut assurer la cohérence entre les orientations qu'on s'est fixées ensemble, PADD, et la concrétisation dans les documents réglementaires. Alors là encore une fois

Madame BRANGET, vous nous dites : le PADD c'est ni plus ni moins qu'un document de bonnes intentions ; pourquoi pas, mais faites-en la démonstration ! Or vous vous arrêtez là et vous n'êtes pas allée apparemment observer s'il y avait cohérence ou incohérence entre ce projet d'aménagement de développement durable et les documents réglementaires. J'aurais aimé que vous nous donniez quelques illustrations, est-ce qu'on l'a concrétisé ou pas et que vous nous montriez... non, vous vous contentez de dire que c'est un document de bonnes intentions. Or ce projet d'aménagement de développement durable a été traduit dans les documents réglementaires et c'est extrêmement difficile.

Je voudrais dire deux choses très rapidement pour conclure en complément de ce qu'a dit Benoît CYPRIANI tout à l'heure sur les avancées vraiment fortes qu'il y a eues dans ce projet. Concernant le quartier des Vaïtes, même si pour l'instant on ne sait pas trop encore comment il va s'organiser, ce sera le premier éco-quartier de Besançon. Le deuxième point au niveau des avancées, c'est sur la question de l'habitat. Là il y a une évolution très nette où il n'est plus question de courir systématiquement après la demande d'habitation, mais de faire évoluer cette demande, en affichant clairement qu'à travers la diversité des formes d'habitat que nous allons proposer, on peut faire bouger les lignes. Difficile je le reconnais, difficile car c'est vrai que le Français aspire toujours à sa maison globalement mais il y a un certain nombre de personnes qui sont parfois à la limite de la maison et d'autres formes d'habitats et en leur proposant des habitats attractifs, différents, on peut les ramener, les conserver à la ville et éviter ainsi qu'ils aillent plus loin.

Sur l'infrastructure verte, ça a été signalé aussi, c'est une avancée très forte. On peut regretter la disparition de la ceinture verte mais en tout cas on a bel et bien réintégré dans ce PLU en limite de commune au Nord de la ville une véritable continuité verte avec, et là aussi c'était un exercice difficile à traduire dans les règlements, des radiales transversales, parce que là effectivement on traverse le milieu urbanisé. Donc c'est quelque chose qui a été mais qui reste encore probablement à travailler.

Puis enfin l'identité des quartiers et là je n'ai pas compris non plus l'attaque qui était faite sur le fait qu'on dénaturait les quartiers parce qu'il y a là une volonté fermement affichée, qui se traduit très clairement dans les règlements, sur la conservation de leur identité. Je crois que notamment dans la première couronne mais aussi au-delà de la rocade, je pense aux Montboucons ou aux Torcols, il faut préserver cette identité.

Enfin deux attentes parce que la messe n'est pas dite ce soir, que l'enquête publique est ouverte et que ce PLU va encore bouger, notamment j'ai une attente forte au niveau des zones industrielles et des zones commerciales qu'on puisse là aussi arriver à économiser l'espace, avoir une densité plus forte. On a souvent des zones commerciales qui sont faites sur un seul niveau alors que dans les pays étrangers ça se fait parfois sur deux niveaux par exemple et là on peut économiser l'espace. Puis je souhaiterais signaler quand même qu'il y a un document en annexe qui fait malgré tout référence à la liaison Nord-Est, Paulette GUINCHARD vient d'en parler. Je crois qu'il faudra que ce document je le mette de côté parce que c'est un document historique qui ne correspond à plus rien aujourd'hui, en tout cas à aucun des scénarios qui sont aujourd'hui évoqués.

Mme Claire CASENOVE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur ALAUZET, vous venez de dire que le quartier des Vaïtes sera le premier éco-quartier de Besançon. Il y a une chose que je ne comprends pas bien, il me semble, si j'ai bien lu le plan, que la zone constructible sera plus large avec le PLU qu'avec le POS et qu'elle mordra plus sur la colline allant à l'encontre de la protection des collines. Alors qu'en est-il, est-ce que j'ai bien lu le plan ?

M. Jean ROSSELOT : Je voulais juste répondre à Éric très démocratiquement. Il y a quelqu'un qui pourrait te renseigner beaucoup mieux que moi, c'est Paulette qui, il se trouve, a présidé quand elle était Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, la séance où justement les deux points de vue se sont

affrontés. C'est bien pourquoi il y a eu une autre loi que la loi SRU. J'ai eu beaucoup de respect, tu l'as remarqué, pour la loi SRU mais il y a eu une deuxième loi urbanisme et habitat en 2003. Paulette présidait la séance, elle le sait mieux que moi, excuse-moi de le rappeler, où se sont affrontées justement les questions de respect de surface minimale, ce que j'appelle moi aussi de l'humanisation, que les collectivités, c'est justement ce qu'a apporté cette nouvelle loi, avaient la faculté de prescrire alors que la loi SRU avait enlevé toute surface minimale. Cela participe de l'esprit, je veux bien me faire comprendre là-dessus, de ce qu'on essaie de vous dire, de critiquer de manière constructive, l'esprit de ne pas vouloir densifier pour densifier, de ne pas vouloir densifier à l'extrême, c'est l'enjeu du débat sur les Vaîtes comme sur les Montboucons, de respecter l'existant, de ne pas démolir, de respecter des surfaces minimales. C'est justement l'enjeu de la deuxième loi que d'avoir rétabli la possibilité pour les collectivités de prescrire, et Paulette le sait mieux que quiconque...

Mme Paulette GUINCHARD : La possibilité !

M. Jean ROSSELOT : La possibilité, la faculté j'ai bien dit, et Paulette le sait mieux que moi puisqu'elle présidait cette séance mémorable.

M. Michel JOSSE : C'est un détail technique en ce qui concerne les parkings pour les collectifs. A mon avis il faudrait mettre une place et demie de stationnement parce qu'on voit même pour un F1 ou un F2 ou un T1 ou un T2, c'est souvent deux voitures et après les gens stationnent dans la rue. Autre chose aussi pour le logement individuel, il est indiqué deux places de stationnement dont une couverte ; dans les lotissements il faudrait qu'elles soient hors clôture ou alors si elles ne peuvent pas être hors clôture, faire un îlot de stationnement pour les visiteurs, c'est important. Et puis je voudrais faire aussi un petit cavalier, je ne savais pas que la Mairie avait des accointances avec Weber et Broutin, dans les annexes on lit Weber et Broutin, collections enduit et minéraux, pourquoi pas un autre ? C'est page 77, ce serait bien de le supprimer.

M. LE MAIRE : Nous avons une action spécifique avec Weber et Broutin.

M. Michel JOSSE : Oui mais vous faites de la publicité pour cette entreprise qui vend des produits, du crépi, etc.

M. LE MAIRE : Je t'avoue que je ne connais pas cette entreprise.

M. Michel JOSSE : Pourquoi ne pas mettre alors Tuilerie Migeon et tout ce qui s'ensuit ? Il faut ôter cette référence.

M. LE MAIRE : On regardera cela.

Mme Joëlle SCHIRRE : Je m'associe bien sûr aux compliments qui ont été prodigués en début de séance. Des points importants ont été développés entre le choix des politiques urbaines en France et l'étalement urbain ou partisan d'une ville dense. Pour faire face aux effets de la mobilité automobile sur l'étalement, la recomposition des territoires urbains a été une préoccupation majeure. Faut-il densifier le développement urbain sur l'agglomération historique ou mieux maîtriser un habitat péri-urbain plus dense autour de centres secondaires ? Depuis la prise de conscience de ce phénomène péri-urbain, il y a une dizaine d'années, cette question fait l'objet de débats souvent plus idéologiques qu'objectifs. Or le travail qui est présenté ce soir me paraît très intéressant parce qu'on a là du concret, du pragmatisme et l'écoute des populations quoi qu'en disent les membres de l'opposition. La réactualisation du PLU quartier par quartier me paraît une façon d'entrevoir l'avenir d'une façon intéressante. Les enquêtes réalisées depuis près de 40 ans au niveau national sur les grandes agglomérations montrent une relative stabilité des comportements des ménages dans leurs déplacements liés au rythme de vie quotidienne. Le nombre total des déplacements par personne et par jour n'a pratiquement pas évolué au cours de cette période.

Par contre il a diminué pour les trajets domicile/travail avec la généralisation de la journée continue, et augmenté pour des motifs de loisirs avec l'accroissement du temps libre. Cette stabilité marque des transformations importantes liées aux distances parcourues et au rapport à l'espace avec la motorisation, le développement des réseaux rapides, et la portée des développements s'est fortement accrue traduisant un élargissement sensible de la zone dans laquelle chaque citoyen exerce son activité. Donc je crois qu'on ne peut pas dissocier la mobilité des quotidiens des gens et l'étalement des villes. Il en résulte donc une très grande dispersion des espaces de vie avec l'émergence de nouveaux pôles de services aux limites de l'agglomération, zones d'activités, centres commerciaux, qui concurrencent le centre-ville traditionnel et parfois certaines zones sont délaissées au profit de zones plus actives. Les écarts sont importants selon la situation géographique ou sociale.

Rappelons que globalement en France 4 % des actifs travaillent à plus de 40 km de leur domicile et produisent 40 % des circulations domicile/travail. Les habitants des grandes aires urbaines circulent deux fois moins en automobile que ceux des couronnes périphériques. Les déplacements dans les quartiers défavorisés sont plus faibles dans la mesure où ce sont les populations les moins mobiles qui sont le plus représentées : revenus faibles, chômeurs, jeunes. Mais il y a un consensus sur les enjeux de ces politiques. Enjeu économique d'abord : rechercher un fonctionnement efficace des transports qui permette de relier les agents économiques aux activités sur lesquelles ils agissent : fluidité, fiabilité des transports et là ça a été traité sur un autre aspect mais je trouve qu'on est vraiment sur une bonne voie, c'est le cas de le dire, pour Besançon. Enjeux sociaux : la mobilité est un élément de l'appartenance à la ville, un instrument de cohésion sociale, de la lutte contre les ségrégations et les exclusions. Enjeu aussi de cadre de vie urbain : sécurité, préservation de l'urbanité. Il faudra nécessairement organiser cet habitat péri-urbain en développant des centres de services, de transports de proximité pour les personnes non motorisées. C'est ce qui est en voie d'être réactualisé avec le PLU.

Un des débats porte quand même, et là je m'interroge, sur le développement démographique et touristique des territoires pour lesquels il existe une forte demande d'infrastructures. Une bonne accessibilité de transport est considérée par les responsables locaux comme la condition de développement, les revenus de l'activité touristique étant devenus une composante importante de l'économie des territoires, mais une inconnue majeure existe : comment évolueront les loisirs des Français et ceux de nos visiteurs étrangers, entre le tourisme de proximité, le tourisme régional et le tourisme intercontinental ? Quelles seront l'affluence, la fréquentation touristiques des différentes régions françaises, la concurrence entre les régions et les territoires déjà saturés et d'autres qui disposent de potentialités encore exploitées ? Au-delà des grands projets d'infrastructure déjà décidés, la question sera de décider, de déterminer les niveaux de capacité d'accessibilité en transport compatibles avec les possibilités de développement et le choix de développement des territoires. Cette question devient centrale dans les débats publics sur l'opportunité des grands projets d'infrastructure mais aussi d'urbanisation. Comment accéder aux grands équipements touristiques de toute nature dans les villes et comment favoriser une ville qui non seulement est accueillante à l'habitant et où il fait bon vivre mais aussi ouverte sur l'extérieur ? Merci.

M. Jean-Claude ROY : J'ai eu aussi comme Benoît et Éric le plaisir de travailler dans un groupe de pilotage mis en place par Michel LOYAT. Ce groupe a travaillé de manière critique mais constructive et cela a été très très intéressant. Je voudrais dire aussi par rapport aux logements, que c'est un point important qui a été soulevé par l'opposition, rappeler à Jean peut-être le diagnostic du programme local de l'habitat effectué localement par l'AUDAB et la Communauté d'Agglomération parce qu'il me semble que les chiffres ne sont pas tout à fait ceux que tu as cités. Le Maire a souligné que la composition des ménages avait considérablement changé et qu'elle va continuer à considérablement évoluer. Je rappelle qu'à la fin des années 70 il fallait 350 logements pour loger 1 000 personnes, aujourd'hui il en faut 450 et en 2020 il en faudra 540 pour loger 1 000 habitants, soit 1,85 personne par ménage. Donc il y a bien un besoin important de logements et c'est bien l'objet de ce PLU.

Par rapport aux transports, tout le monde m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds donc je n'en parlerai pratiquement pas. Je rappellerai simplement à Mme BRANGET que nous ne sommes pas contre la voiture, nous sommes contre son usage immodéré notamment en ville et nous appliquons la loi, le PDU, la loi de la République qui prévoit que nous devons, face à cette mobilité moderne, mettre en place des modes alternatifs à la voiture. Beaucoup ont parlé du TCSP, il est nécessaire, c'est un maillage important, c'est un système intermodal et avec lui dans une ville comme Besançon, nous avons la volonté de faire de l'aménagement urbain qui fera que cette ville sera belle, attractive et son accessibilité renforcée.

Outre le transport en commun en site propre, j'ajoute que depuis que nous sommes élus, nous mettons aussi des modes alternatifs à la voiture, des modes doux et qu'il suffit d'aller aujourd'hui sur les berges du Doubs ou dans les quartiers pour s'apercevoir qu'il y a davantage de piétons, qu'il y a davantage de cyclistes et qu'on assiste à de nouveaux comportements. Aujourd'hui les habitants de Besançon et même de la périphérie s'approprient à nouveau les berges de cette rivière qui est en boucle et c'est une chance que nous l'ayons ici.

A Michel JOSSE, j'expliquerai rapidement que le stationnement géré, organisé, réglementé, est lui aussi un outil de fluidité des déplacements et dans le projet qui vous est présenté, jamais nous n'étions allés dans le détail sur les nouvelles normes concernant l'habitat, les bureaux, l'hébergement hôtelier, les commerces, les équipements collectifs et hospitaliers, les restaurants, les salles de spectacles, j'ai envie de tout lire, les lieux de culte sans oublier la place des deux roues et c'est quand même une volonté très forte que nous avons voulu développer à travers ce PLU pour prendre en compte tous les souhaits exprimés par des habitants notamment dans la concertation des conseils de quartier. J'ai été court Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Tu as été court, je t'en remercie. Je rappelle qu'il reste encore 37 points à l'ordre du jour dont certains sont des points majeurs qui vont susciter débat. Donc nous avons le temps mais si vous pouviez être concis dans vos propos, ce serait bien. Je dis cela pour notre assemblée parce qu'on sait très bien qu'après 23 - 24 heures, les débats, ce n'est plus cela.

Mme Françoise PRESSE : Après toutes ces recommandations je vais quand même intervenir sur deux points. Tout d'abord pour préciser et Jean-Claude vient d'en dire un mot, que la concertation a bien eu lieu avec les conseils de quartier. C'est une opération qu'on a menée avec Michel et il reviendra de façon plus générale sur le problème de la concertation. Les productions des conseils de quartier et comités de quartier, ce sont des documents publics si bien qu'on vous propose de vous les fournir puisqu'ils ont donné matière à contribution à l'intérieur de l'équipe. Je vais prendre juste un exemple : pour la densification en milieu pavillonnaire, nous avons retenu une proposition du quartier de Velotte qui propose d'aménager des combles ou bien de mettre des extensions aux pavillons existants, voilà des choses très concrètes qui nous ont été fournies et vous pourrez avoir un retour par rapport à toutes ces propositions dans le document qu'on vous donnera.

La deuxième chose, c'est un problème qui me tient à coeur concernant le zonage agricole et je crois que ça a été très bien expliqué en début de séance par Michel, donc je ne vais pas revenir sur le zonage en lui-même mais j'aimerais avoir des garanties qualitatives et quantitatives sur ces zones agricoles. On en avait discuté préalablement, il était convenu que ces zones n'iraient pas en diminution. J'ai donc regardé un peu ce qu'il en était au niveau des surfaces agricoles utiles et des données que pouvait me fournir la Chambre d'Agriculture. Les surfaces agricoles utiles en 2000 étaient de 600 hectares sur Besançon et je voudrais m'assurer qu'on reste à ce niveau-là sachant qu'entre 1980 et 2000 ça a baissé de 50 % pour Besançon. Vous savez qu'en dessous d'un certain seuil, ça peut devenir dangereux pour une activité économique d'être morcelée sur un territoire et l'agriculture est une réelle activité économique. On s'est donné les moyens au niveau de l'agglomération pour conforter cette agriculture, tout d'abord avec un pic d'intérêt communautaire donc là très important puisque le projet SAUGE a bien démarré, et je voudrais

qu'il y ait la volonté politique aussi sur Besançon de conforter cette agriculture parce que derrière ces projets, il y a des hommes. Certaines parcelles de notre agriculture sont menacées du fait du vieillissement de la population agricole mais on a de jeunes actifs qui viennent nous voir et que l'on fragilise quelquefois, Benoît en a parlé tout à l'heure, en leur grignotant un petit bout par-ci par-là. Je crois qu'on met en place sur l'agglomération en ce moment un établissement public foncier qui pourrait permettre de réaliser éventuellement des transactions quand c'est possible entre les collectivités Région, Ville, CAGB et je crois que là il faut vraiment faire appel à cette nouvelle institution parce qu'il me semble intéressant, par exemple, de faire des échanges quand ceux-ci sont à faire sur une distance de quelques centaines de mètres.

Par ailleurs sur les villes en France, sur les agglomérations c'est également un souci actuel de prendre en compte cette agriculture dans le tissu urbain et une loi vient de conforter cette position, il s'agit de la loi d'orientation agricole de janvier 2006 qui permet à un certain nombre d'agglomérations d'asseoir ces politiques agricoles et d'assurer un petit peu plus le fonctionnement des agriculteurs qui sont en place. Cette loi est toute nouvelle, peut-être que Vincent FUSTER qui me regarde en connaît un peu plus sur le sujet mais c'est pour vous dire que c'est une problématique qui monte au niveau français et je souhaite qu'on en prenne toute la mesure sur Besançon.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Comme vous le savez, donc l'espace de vie c'est l'aire urbaine où on travaille sur l'habitat, les activités, la mobilité, etc. donc le schéma de cohérence qui recouvre à peu près l'aire urbaine, qui est un peu en deçà. C'est le lieu de la planification et je répondrai à Françoise BRANGET que quand elle dit qu'on ne s'occupe pas de la péri-urbanisation et de l'organisation de l'espace, c'est le lieu là où on le fait. Je voudrais dire deux choses, premièrement je me félicite que le PLU entre complètement dans les normes qui sont celles du SCOT, on est en pleine cohérence interne, ce qui montre le sérieux du travail réalisé à la fois au SCOT et ici dans la réflexion PADD/PLU. Et puis je voudrais rappeler à mes collègues de l'opposition que quand ils sont au SCOT ils tiennent exactement le discours inverse de celui qu'ils tiennent ici : quand on dit on va organiser l'espace du SCOT en matière d'activités, d'habitat et de mobilité, ils disent non, il faut laisser aux maires des villages la totale autonomie et laisser, comme Françoise BRANGET l'a dit lors de la dernière réunion, le marché organiser l'espace.

M. LE MAIRE : Vous l'avez dit, Madame. Vous reprendrez la parole après.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Mais dès qu'on dit il serait bien que dans tel secteur le nombre de logements construits soit de tant, c'est une norme en disant il serait souhaitable que... là elle monte sur les grands chevaux libéraux pour dire laissons le marché faire, laissons les maires juger pour leur commune, c'est-à-dire exactement l'inverse du discours qui est tenu ici. Alors autant je me réjouis de la cohérence SCOT/PLU, autant je souhaiterais que mes collègues soient cohérents dans leur comportement.

M. LE MAIRE : Tu as raison.

Mme Françoise BRANGET : Là je suis scotchée parce que je n'ai jamais tenu les propos qu'on m'approprie. J'ai parlé des outils de développement économique et on a parlé d'une SEM pour l'immobilier d'entreprise, ce qui n'a rien à voir avec les aménagements urbains. Les enjeux urbains comme l'a dit M. BAUD ne sont pas des enjeux fiscaux mais finalement l'objectif est le même, c'est quand même de créer de l'offre immobilière ; alors qu'elle soit privée ou publique, de toute façon c'est un potentiel de logements disponibles offerts à la population. C'est un peu caricatural. On nous dit qu'on n'a pas mal de contradictions chez nous, mais chez vous je suis désolée, quand on parle d'activité agricole au centre de Besançon, je veux bien mais la cohérence avec les aménagements urbains, il faudra encore la prouver. On peut déplorer qu'il n'y ait plus d'activité agricole à Besançon mais qu'il faille la maintenir, je n'en suis pas tout à fait persuadée.

Et quant au mode alternatif, on joue beaucoup la caricature et on est très prompt à se moquer de l'opposition mais comme mode alternatif à la voiture, on a bien noté le roller et la trottinette, je veux bien, mais en dehors des périodes de loisirs, je ne vois pas vraiment comment on peut remplacer la voiture (réactions).

M. LE MAIRE : On ne va pas refaire un débat là-dessus ce soir.

Mme Françoise BRANGET : On ne va pas faire un débat là-dessus, surtout pas mais on y revient quand même parce que malgré tout on a parlé du SCOT, du schéma directeur, de la cohérence des développements, et s'il y a bien une cohérence dans les développements, eh bien pour développer l'Est bisontin, la cohérence aurait été d'avoir une possibilité de se déplacer et de réaliser la rocade Nord-Est, qui était prévue dans l'ancien schéma directeur. Là on nous dit que ce n'est plus une question d'actualité. Je voudrais savoir qui maîtrise le pouvoir au sein de votre assemblée parce qu'au sein de votre majorité...

M. LE MAIRE : Oh, Madame !

Mme Françoise BRANGET : Je peux continuer ? Parce que la rocade Nord-Est...

M. LE MAIRE : Personne n'a dit cela.

Mme Françoise BRANGET : ...c'est ce qu'on a cru entendre tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Eh bien, vous avez mal entendu, vous voyez des tours à 10 étages où il n'y en a que 3, vous entendez qu'il n'y a plus de rocade Nord-Est...

Mme Françoise BRANGET : Ah bon ! Regardez vos dossiers, je n'ai pas dit 10 étages, j'ai dit 10 niveaux.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, cessez de me dire de regarder mes dossiers car moi mes dossiers je les connais.

Mme Françoise BRANGET : Je pourrais terminer s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Oui, vous pouvez finir mais arrêtez de dire des choses fausses.

Mme Françoise BRANGET : Justement la rocade Nord-Est était inscrite au contrat de plan...

Mme Paulette GUINCHARD : Mais les études n'y sont plus Madame.

Mme Françoise BRANGET : Oui et c'est bien dommage. Pourquoi n'y sont-elles plus ?

Mme Paulette GUINCHARD : C'est vous qui les avez fait retirer.

Mme Françoise BRANGET : Non, parce que vous n'avez pas profité de vos années de mandat pour commencer la rocade Nord-Est, parce qu'on a perdu les crédits d'État, tout simplement.

M. LE MAIRE : Mais Madame BRANGET...

Mme Françoise BRANGET : Elle était inscrite au contrat de plan cette rocade Nord-Est, elle ne l'est plus maintenant c'est évident mais elle y était.

M. LE MAIRE : Non Madame, je suis au regret...laissez-là dire, laissez-là s'enfoncer un peu.

Mme Françoise BRANGET : Oui, tout était prêt pour lancer les études et lancer la rocade Nord-Est. C'était une tractation entre les deux tours entre le parti socialiste et les verts pour qu'on ne construise pas cette rocade, c'était dans le programme. Alors depuis 2001 on traîne les pieds sur cette rocade Nord-Est, on s'étonne, on fait semblant de ne plus avoir de crédits. C'est vrai maintenant on n'a plus de crédits on est d'accord mais on avait la possibilité quand même de faire quelque chose. On ne l'a pas voulu, on ne l'a pas souhaité, il n'y a pas eu la volonté politique de le faire. Alors maintenant on peut déplorer que la rocade Nord-Est ne soit pas là car c'est sûr qu'elle conditionne tout le développement Est de la Ville de Besançon, je trouve que c'est dommageable et je crois que vous en êtes directement responsable.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je vais vous répondre très calmement mais vous êtes impressionnante de mauvaise foi et de démagogie. Vous savez très bien que la rocade Nord-Est nous y tenons et je ne laisserai pas dire que nous ne la voulons pas. Vous savez très bien que le Maire -attendez, Madame vous avez épuisé vos deux prises de parole, je vais vous répondre- vous savez très bien que le Maire de Besançon comme l'ensemble de notre majorité n'est pas opposé à cela, même Éric ALAUZET ne vous a pas dit qu'il y était opposé. Non Madame, il ne vous a pas dit cela ! Donc nous y sommes tout à fait favorables pour une raison très simple, c'est que nous avons besoin de la rocade Nord-Est pour pouvoir réaliser notre PDU, pouvoir réaliser notre transport en commun en site propre sur le boulevard qui nécessite de le mettre à deux fois une voie au lieu de deux fois deux voies. J'affirme ce soir Madame BRANGET que la rocade Nord-Est est indispensable non pas uniquement à l'Est de Besançon mais au développement de Besançon, de l'agglomération, de la capitale régionale. Je ne laisserai donc pas dire que nous n'en voulons pas. Si la rocade Nord-Est n'est pas plus avancée que cela, vous savez très bien pourquoi, c'est parce que d'une part depuis un certain nombre de mois, et vous en êtes quelque part responsable, la responsabilité de ces équipements-là a été transférée aux collectivités territoriales et n'est donc plus assurée par l'État comme elle l'était auparavant, et que d'autre part, vous qui donnez toujours de grandes leçons de finances, vous savez très bien qu'actuellement nous n'arrivons pas à obtenir les financements de l'Etat. Je possède une lettre du Préfet de l'époque qui nous affirmait que la voie des Mercureaux serait terminée en 2005. Maintenant on nous dit avec des précautions que c'est en 2010-2011 et encore, que sur une deux fois une voie, et il n'y aura pas de doublement du pont de Beure et pas la tranchée couverte de Planoise, c'est-à-dire qu'elle ne fonctionnera pas. Vous le savez très bien et c'est pour cela que vous maniez très très bien les approximations. Quand vous dites que je ne connais pas mes dossiers, je les connais, et qu'il y a une tour de 10 étages à Clairs-Soleils, c'est du mensonge, c'est mensonge, approximation et désinformation parce que vous tenez quelques propos pour qu'ils soient repris entre autres par la presse, je vais y revenir dans le détail. Quand vous dites qu'on construit n'importe comment, vous êtes d'une mauvaise foi incroyable.

La rocade Nord-Est, que cela soit bien entendu par tous, nous en avons besoin, la ville en a besoin, l'agglomération en a besoin. Nous n'avons pas les moyens actuellement de financer le TGV, la rocade Nord-Est... Vous savez le montant du chèque qu'on vient de faire à l'Agglomération ? 9 M€ qu'on nous demande pour avancer sur les Mercureaux, 14 M€ sur le TGV. Vous savez très bien que sur le TSCP, Madame, qui était auparavant financé à 35 % par l'État, le Gouvernement que vous avez soutenu a supprimé, nous a fait un hold-up, je dis bien vous nous avez hold-upé 50 M€ sur le TSCP et vous êtes allés plus loin encore parce que ces financements qui devaient être mis en place par l'AFIT provenaient des autoroutes. Or vous avez vendu les bijoux de famille et il n'y aura même plus de financement parce que vous avez vendu à des conditions particulièrement avantageuses à des grands groupes privés ce qui devait financer le développement des transports en France. Alors Madame, de grâce je ne vous en tiens pas personnellement responsable, même si vous l'êtes plus que moi, mais arrêtez en permanence de dire des mensonges, de désinformer et d'être approximative. Quand vous dites que nous construisons à tout va, je crois qu'il faut arrêter. Vous dites qu'on ne respecte pas les quartiers alors que vous savez très bien que cela a été un de mes engagements de campagne que je mets en application dans le cadre de ce PLU Madame parce qu'effectivement je ne veux plus -vous êtes d'accord avec moi ? Tant mieux- de ces

quartiers défigurés par des immeubles construits au milieu de pavillons. Je ne veux plus de ces quartiers-là et c'est pour ça que nous sommes revenus sur la règle des 22 mètres qui ne nous permettait pas de maîtriser cet urbanisme dont nous ne voulons pas.

Concernant les zones agricoles, nous donnerons les chiffres à Françoise PRESSE parce qu'elle est, à juste titre, totalement intéressée et impliquée dans ce projet. Les zones agricoles n'ont pas diminué et avec ce PLU nous les augmentons, Michel pourra vous le confirmer. Et quand vous dites il y a une nécessité de construire la ville, bien sûr mais il faut la construire harmonieusement. Quand vous dites qu'il n'y a pas d'explosion démographique mais même Jean ROSSELOT vous l'a dit que désormais il y avait beaucoup moins de personne par ménage et M. ROY vient de le dire également, ce qui veut dire que la ville que vous voulez, Madame BRANGET, c'est la ville du déclin. Moi, je ne veux pas de la ville du déclin.

Mme Françoise BRANGET : Moi non plus.

M. LE MAIRE : Si, parce que quand vous dites qu'il ne faut pas construire de logements, vous ignorez les difficultés des personnes qui ne peuvent pas se loger à Besançon. Vous ignorez les difficultés des personnes les plus modestes qui veulent travailler ici à Besançon et qui ne trouvent pas de logement. Vous ignorez le fait qu'il manque 800 logements par an à Besançon. Vous ignorez le fait que dans quelques années il y aura 1,85 personne par logement contre 3,5, ce qui veut dire Madame que si même la population de Besançon n'augmentait pas, nous manquerons de logements et j'affirme ce soir ici qu'il est de la responsabilité du Maire de prévoir cela. Une fois de plus quand vous dites qu'il faut déjà créer des emplois, je vous dis oui mais il faut faire les deux en même temps, il faut construire des usines et construire des logements. C'est certainement pour favoriser le développement économique que vous avez voté à la CAGB contre la mise en place d'une société d'économie mixte pour le développement économique. Oui Madame, je m'en souviens parfaitement parce que cela veut dire que vous avez deux discours, et Jean-Claude CHEVAILLER a bien fait de le souligner, quand vous êtes en face des maires qui sont un peu dans votre circonscription, vous dites il faut leur laisser le pouvoir et ici vous dites le contraire, qu'il faut une vision globale.

Je vais vous donner un autre exemple de vos incohérences ; vous dites que le commerce au centre-ville se meurt. Sachez seulement qu'il y a un projet qui est soutenu très fortement par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par l'Union des Commerçants, c'est l'Ilot Pasteur. L'Ilot Pasteur, chacun s'accorde à dire que c'est la locomotive du commerce au centre-ville et à chaque fois Madame BRANGET avec vos amis, et je ne mets pas dans ce groupe une partie de l'opposition qui est autour de Nicole WEINMAN, parce que c'est la vérité, à chaque fois vous votez contre ou vous vous abstenez, enfin c'est pareil en tout cas vous ne prenez pas part au vote. Madame BRANGET, vous demandez une locomotive au centre-ville, la Chambre de Commerce unanimement, la Chambre de Métiers, l'Union des Commerçants disent qu'on a besoin de cela pour rendre le centre-ville attractif et vous, vous votez contre parce que vous ne faites que de la politique politicienne, parce que dans vos propos tout n'est qu'approximation et démagogie et je crois quand même qu'il faut un moment le dire très très fort.

Quant à M. BONNET très rapidement, je pense qu'il ne faut pas politiser le débat ici à Besançon. Quand vous dites simplement qu'on va voter le PLU, je vous rappelle d'abord que nous n'allons pas voter le PLU Monsieur BONNET, nous allons l'arrêter, ce qui n'est pas la même chose, je me permets de vous le dire, ce n'est pas qu'un problème de forme, on l'arrête. Cela veut dire qu'on arrête le PLU à un moment précis, on dit voilà où nous en sommes ; maintenant il y a une enquête, il y a 6 mois de concertation, ce qui permet aux habitants d'apporter leurs remarques, ce qui permet même à l'opposition de faire des remarques, ce qui permettra même à un certain nombre de la majorité de faire des remarques, de proposer des améliorations et ensuite, après avoir fait la collation de vos propositions nous en discuterons ici et nous voterons à ce moment-là le PLU. Donc ne dites pas que ce soir le PLU est figé, on

l'arrête parce qu'il y a un moment où il faut bien dire voilà où nous en sommes à cet instant à l'instant 0, voilà le document sur lequel nous allons discuter et figurez-vous que c'est totalement différent.

Quant à Jean ROSSELOT, je n'en dirai pas beaucoup plus car son intervention était de qualité, je le dis parce que je le pense. Elle était de qualité et je regrette qu'on ait pas plus souvent des interventions de ce niveau-là qui puissent relever le débat parce que nous en avons ici bien besoin. Simplement Monsieur ROSSELOT une chose concernant les terrains militaires, nous ne sommes pas restés totalement inactifs puisque tous les terrains du Polygone ont été achetés, que nous sommes même en discussion avec le SDIS pour y implanter entre autres peut-être une caserne des pompiers et développer une phase d'urbanisation aux alentours de la caserne Joffre. Pour Vauban, nous avons été tellement inactifs que le 19^{ème} Régiment du Génie et de Chasseurs d'Afrique a rejoint le quartier du Polygone il y a quelques jours et en 2008 Vauban sera libérée de ses militaires qui seront partis au quartier Joffre. Nous avons des discussions avec la MRAI, la mission de réhabilitation des actifs immobiliers de l'Armée et nous allons même relancer la concertation avec le conseil de quartier, donc là nous avons avancé. Pour le reste je vais laisser Michel répondre parce qu'effectivement ce sont des problèmes plus techniques, entre autres sur la LNE, mais je ne veux pas de votre ville du déclin Madame BRANGET. Allez-y Monsieur BONNET, vous allez dire que j'ai attaqué durement Mme BRANGET et que vous le déplorez, c'est ce que vous dites à chaque fois.

M. Pascal BONNET : Non mais je voulais vous dire que je suis très heureux de voir Jean ROSSELOT bien traité ici (rires) parce qu'on est parfois soucieux de la façon dont il l'est mais là c'est Françoise BRANGET qui a les coups de bâton alors...

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas des coups de bâton.

M. Pascal BONNET : Vous ne faites pas de politique politicienne, ça n'a sans doute rien à voir avec les élections qui approchent.

M. LE MAIRE : Non, je ne suis pas candidat.

M. Pascal BONNET : Vous n'êtes pas candidat mais vous n'êtes pas muet quand même et ça a sans doute un léger rapport avec les élections mais on ne va pas entrer dans ces enjeux-là. Simplement je voudrais dire par rapport à l'action de la concertation, en relais à ce qu'ont dit Claire CASENOVE, Françoise BRANGET et Jean ROSSELOT que quand on dit pas de concertation ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de réunions mais souvent pour vous ces réunions c'est avant tout de la communication parce qu'au bout du compte, qu'avez-vous retenu des demandes des habitants ? M. LOYAT a évoqué deux points où il y a eu des modifications. Alors concerter c'est écouter et en tenir compte, alors que vous, vous n'en tenez pas beaucoup compte. Bien entendu ce soir on ne fait qu'arrêter, on va arrêter par un vote et il y aura d'autres débats mais de ce point de vue-là on peut quand même s'inquiéter des conditions de concertation d'autant que ce n'est pas la première fois qu'on voit à quel point votre pratique de la communication vous laisse penser que vous faites de la concertation.

Sur la liaison Nord-Est, vous êtes étonnant parce qu'il y a pas loin de deux ans, j'avais proposé au nom de l'opposition une motion de soutien à la liaison Nord-Est que vous n'avez pas voulu que je présente et comme j'ai maintenu le désir de la présenter, vous avez appelé à voter contre alors que vous étiez pour.

M. LE MAIRE : Vous vouliez présenter autre chose quand même.

M. Pascal BONNET : Je reconnais que vous avez toujours dit que vous étiez pour. Simplement vous n'aviez pas autour de vous une majorité unanimement pour. Aujourd'hui vous avez peut-être convaincu les verts, c'est une évolution intéressante mais à ce moment-là quand on avait le souci de voir

ici le Conseil Municipal de Besançon unanime sur la liaison Nord-Est, c'était justement parce qu'il y avait des arbitrages sur le plan national et qu'il était important que la Ville de Besançon exprime son soutien. La Ville de Besançon n'a pas exprimé son soutien, vous avez voté contre.

Il y avait des études sur le contrat de plan État/Région et à partir du moment où la Ville de Besançon manifestement vote contre une motion qui appelle à soutenir la liaison Nord-Est, ne soyez pas étonné après des conséquences.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous vous moquez de qui là ?

M. Pascal BONNET : Je ne me moque de personne, je fais état de faits objectifs.

M. LE MAIRE : Mon cher ami quand nous avons des motions unanimes pour soutenir la voie des Mercureaux que nous votons tous ensemble, est-ce qu'on a des crédits supplémentaires ?

M. Pascal BONNET : Les choses ont avancé sur les Mercureaux.

M. LE MAIRE : Bien sûr, ils ont avancé en diminuant la taille, en redistribuant des crédits du Haut-Doubs et en les remettant ici. On ne va pas relancer le débat là-dessus.

M. Pascal BONNET : Vous ne faites pas de politique politicienne mais quand vous parlez de hold-up...

M. LE MAIRE : C'est un hold-up, c'est une attaque à main armée.

M. Pascal BONNET : ...on peut aussi revenir sur la question de la dette du pays et voir d'où elle vient et ce qu'ont fait les gouvernements socialistes depuis 25 ans.

Mme Paulette GUINCHARD : Je vous enverrai un texte là-dessus, Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Mme GUINCHARD m'avait dit qu'elle me donnerait des arguments, je ne les ai jamais reçus et jusqu'à preuve du contraire, ce que j'ai lu, ce qui me paraît évident, c'est que la dette vous en êtes responsables plus que moi et mes amis.

Mme Paulette GUINCHARD : Je vous enverrai les textes et je vous les montrerai en Conseil Municipal.

M. Pascal BONNET : J'attends toujours ces arguments que vous nous avez promis, donc vous êtes d'une mauvaise foi totale, vous êtes en campagne électorale et nous dès qu'on dit quelque chose on a tort ou alors, quand par hasard vous avez envie de nous diviser, aujourd'hui c'est Jean qui est le bon élève, la dernière fois c'était moi, la prochaine fois ce sera un autre mais jusqu'à preuve du contraire vous n'êtes pas bon.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, c'est votre analyse. Je vous donnerai un document où vous verrez comment la dette a augmenté depuis 1980, vous l'aurez et vous verrez les grandes périodes où elle a augmenté, vous verrez si c'était des Gouvernements de gauche. Cela a le plus augmenté quand SARKOZY était au budget, ce qui laisse bien présager de ce qui pourrait arriver si un jour malheureusement il était aux commandes du pays.

M. Éric ALAUZET : Juste sur la question de la LNE puisque comme tu l'as dit Jean-Louis et tu m'as ôté le mot de la bouche, l'approximation est un petit peu pénible à la longue. Là Madame BRANGET il faut que vous soyez plus précise sinon on ne pourra jamais débattre correctement dans cette assemblée. J'ai

repris l'accord politique que vous avez évoqué qui a été signé entre le parti socialiste et les verts et qui dit très explicitement : étude de différents scénarios alternatifs pour la RNE. Très concrètement c'est ce qui s'est fait en 2001/2002 à l'initiative de l'État et de la DDE, des scénarios alternatifs ont été étudiés puisque le débat qui existe entre nous c'est non pas sur l'opportunité d'une liaison mais bien sûr premièrement son tracé et deuxièmement son calibre. Ce que vous avez dit est faux, donc à l'avenir essayez d'être un peu plus précise.

Deuxième chose, quand j'ai pris la parole tout à l'heure sur la LNE, ce n'était pas pour dire qu'il ne fallait pas la faire, c'était pour dire que le document qui existait était simplement un document informatif historique sur ce qu'était la rocade Nord-Est dans le POS et qu'aujourd'hui au regard de l'étude menée par l'État que vous devriez connaître je crois de la DDE il y a deux scénarios dont aucun des deux ne correspond à ce scénario historique, donc je confirme ce que j'ai dit, ce que vous avez mal compris une nouvelle fois, vous êtes effectivement la reine de l'approximation mais ce n'est pas nouveau, c'est depuis le début de ce mandat.

M. LE MAIRE : De l'approximation, voire du mensonge et je pèse mes mots. Madame BRANGET, vous n'avez plus la parole, je passe la parole à Michel LOYAT.

Mme Françoise BRANGET : On fait rêver les gens : faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais.

M. LE MAIRE : Vous désinformez.

Mme Françoise BRANGET : Oui c'est cela, mais pas vous, surtout pas vous.

M. LE MAIRE : Je retire mensonge mais je maintiens désinformation, vous êtes une grande désinformatrice.

M. Michel LOYAT : Sans être trop long, je voudrais commencer par les aspects formels puisque quand on aborde l'arrêt du PLU il est important d'être clair sur ces points. En ce qui concerne les documents remis au Conseil Municipal, pourquoi avons-nous remis certains documents papier et d'autres sur CD ? Les documents remis sur papier sont les documents réglementaires, opposables, à savoir le règlement et le zonage. Nous avons ajouté à cela, bien que ce ne soit pas un document opposable, le PADD, c'est quand même un document essentiel en matière d'orientation et il a l'avantage d'être synthétique donc c'est une dizaine de pages. Nous n'avons pas remis effectivement sur papier le rapport de présentation et je pense Madame BRANGET que c'est peut-être un tort en tout cas en ce qui vous concerne, car vous l'auriez lu sans doute plus attentivement, et je pense même que cela pourrait constituer une boussole parce que, j'aime bien l'expression d'Éric ALAUZET, vous avez effectivement navigué à vue. Autant de nombreuses interventions permettent je crois d'enrichir le débat et en tout cas sont intéressantes, autant je suis quand même un peu déçu, encore que ce ne soit pas le mot, en tout cas navré par vos interventions répétées. Vous aurez effectivement le rapport de présentation qui développe plus longuement le PADD et cela permettra peut-être de répondre à un certain nombre d'observations.

J'ajoute que nous avons pris soin naturellement de vérifier qu'il n'y avait pas d'obligation à remettre la totalité du document sur papier. Je signale au passage que cela représente entre 1 500 et 2 000 € par personne si nous remettons la totalité, le CD c'est 5 €. Cela dit, le Maire a indiqué qu'on vous remettrait, puisque vous l'avez demandé, le rapport de présentation.

M. LE MAIRE : On va investir 2 000 € pour vous, vous le méritez bien.

M. Michel LOYAT : Concernant la concertation, je vais compléter les propos du Maire. La concertation sur le PLU est différente de la concertation sur des projets, par exemple différente de la concertation qui a pu être menée sur la place de la Révolution. C'est différent et cela tient à la nature de l'élaboration du PLU. Ce qui est dit par la loi, ce qui est dit par les textes, c'est que la concertation doit être un processus continu, et là nous avons eu une concertation itérative avec les conseils de quartiers et très franchement, dans un certain nombre de réunions que j'ai eues avec ceux-ci qui dans certains cas même n'étaient pas spécialement faciles et c'est normal, je n'ai pas eu le sentiment d'être un communicateur. Débateur peut-être, d'expliquer sans doute, prendre en compte des remarques, écouter des critiques, oui ça je l'ai fait, le Maire l'a fait. Il y a eu toutes les réunions où il y a eu des présentations et je renouvelle ce que j'ai dit tout à l'heure concernant les contributions des conseils de quartiers, elles-mêmes se sont étoffées au fil de l'élaboration du PLU. Quand à savoir si nous les avons prises en compte, si vous voulez il y a actuellement le POS et il y a le PLU qui est proposé ; je n'ai pas entendu beaucoup de remarques précises de votre part disant que le PLU est moins bien que le POS. Le Maire a insisté et Paulette GUINCHARD l'a souligné, sur le travail fait dans ce que l'on appelle un peu rapidement la première couronne. Là il y a effectivement un travail technique très précis pour une orientation précise, à savoir plus de qualité, à savoir effectivement faire mieux que ce qui était dans le passé. Et je pense que nous allons effectivement dans le sens des aspirations qui ont été exprimées mais en même temps nous ne reprenons pas la somme des critiques ou des demandes. Nous le faisons avec une boussole qui est celle du développement de Besançon, de la qualité urbaine et de l'organisation urbaine parce qu'il faut effectivement de la cohérence et naturellement on ne peut pas tout reprendre ce qui vient sinon on aurait quelque chose de complètement incohérent et de contradictoire.

Concernant le PADD, je serai très rapide. Quand vous dites que le PADD pourrait être le même à Rennes ou à Paris ou je ne sais pas où, j'ai lu le PADD de Rennes d'ailleurs très intéressant et celui d'autres villes, alors effectivement si vous lisez les titres, développement des logements, etc. ça peut être les mêmes titres qu'ailleurs. Mais je ne suis pas sûr qu'à Rennes par exemple ils indiquent qu'ils étaient pour une option forte pour le développement du secteur des Vaîtes, pour le rééquilibrage de l'agglomération à l'Est, je ne suis pas sûr qu'ils parlaient d'une option sur les Vallières en matière de préservation de l'agriculture et des ceintures vertes, je ne suis pas sûr etc. et je pourrais multiplier les exemples. Cela c'était dans le PADD, ce n'était pas dans les titres, il faut aussi lire le texte.

Concernant la densification, cela a été souligné notamment par Joëlle SCHIRRER, je crois qu'il n'y a pas de position dogmatique. D'ailleurs je ne crois pas que le terme soit énormément utilisé, nous parlons plutôt de qualité urbaine, prise en compte de la diversité de la ville, l'organisation. Alors effectivement nous ne sommes pas incohérents et démagogues. La démagogie consiste à dire en certains lieux : nous voulons le développement de la capitale régionale, et en d'autres lieux nous préservons tout ce qui n'est pas construit, il ne faut surtout pas construire parce que ça va être de la densification, ça va même être source de troubles sociaux et pourquoi pas encore davantage, donc ça effectivement nous ne le disons pas. Nous ne mettons pas en avant des fantasmes comme celui de la tour de 10 étages à Clairs-Soleils.

Mme Françoise BRANGET : 10 niveaux.

M. Michel LOYAT : Non, arrêtez de parler de 10 niveaux s'il vous plaît ; j'ai le document sous les yeux ; il y est dit clairement R + 4 + attique ; alors effectivement le terme attique n'est pas défini mais attique ça ne veut pas dire 6 étages, attique ça veut dire un étage partiel, alors R + 4 + attique ça signifie 5 niveaux. D'accord ? Bien, donc il faut être un peu sérieux.

Effectivement le Maire l'a dit, nous ne voulons pas organiser la pénurie de logements et je ne reprendrai pas toute son argumentation. Il est possible même qu'en développant l'offre foncière pour les logements, cela contribue à ce que l'augmentation des loyers soit un peu freinée et très franchement nous ne sommes pas contre le fait que la spéculation foncière soit éventuellement diminuée. Cela fait partie de

choix politiques que, tous autant que nous sommes dans la majorité, nous assumons et d'ailleurs je pense que sur le PLU vous avez pu constater une solidité de la majorité avec naturellement des expressions un peu différentes.

M. LE MAIRE : C'est normal ; c'est solide parce que la base est large !

M. Michel LOYAT : Toujours par rapport à la densification mais Jean-Claude CHEVAILLER a répondu en grande partie, sommes-nous cohérents avec ce qui figure dans d'autres documents, SCOT, PLH ? Très franchement je crois que oui ; en tout cas je n'ai pas entendu de remarques disant le contraire. Une enquête publique va avoir lieu ; là il ne faudra pas hésiter effectivement à faire des remarques et si incohérence il y a, je suis tout à fait preneur de remarques pour améliorer le document. Dans la présentation, je n'ai sans doute pas suffisamment parlé de l'agglomération. J'ai voulu faire un petit peu vite et je rejoins complètement ce qui est dit par Joëlle SCHIRRER. La qualité de la ville c'est bien sûr la qualité sur le territoire bisontin mais nous avons tout à gagner à ce qu'à la périphérie il y ait une meilleure organisation avec les centres bourgs, etc. C'est la qualité globale de l'agglomération, c'est une harmonie plus grande sur l'ensemble de l'agglomération qui bénéficie à la ville, de la même manière que la qualité de la ville bénéficient à l'ensemble de l'agglomération. De ce point de vue, nous sommes totalement dans une logique d'agglomération et là encore je n'ai pas vu de remarques précises montrant le contraire.

Je reviens sur la concertation. L'enquête publique va se dérouler après que les personnes publiques associées aient donné leur avis parce qu'il y a la concertation mais il y a aussi l'État, le Département, l'AUDAB, la Communauté d'Agglomération, enfin ceux que l'on appelle les personnes publiques associées qui, pendant toute l'élaboration, ont été associées effectivement par des réunions et ont donné des avis, la DIREN, etc. et là ces personnes associées ont trois mois pendant lesquels elles vont travailler, donner des avis qui seront joints au dossier pour l'enquête publique. Ensuite il y aura l'enquête publique, puis le rapport de la commission d'enquête et donc la présentation et le vote du nouveau PLU. Tout a été mené selon les règles.

Bien que le PLU ne se réduise pas aux Vaïtes, je vais quand même en dire un mot. Dans le PADD, nous avons dit que nous avons une option concernant les Vaïtes. Je n'ai toujours pas compris d'ailleurs quelle était celle de l'opposition, je n'ai pas encore compris ce qui était voulu par rapport aux Vaïtes. En tout cas, et puisque Mme BRANGET s'est étonnée que le PLU dise peu de choses sur les Vaïtes, je lui rappelle qu'il y a l'option qui est dans le PADD. Dans le document rapport de présentation du PLU, effectivement on ne dit pas énormément de choses pour une raison bien simple que je crois avoir expliquée tout à l'heure, c'est une zone à urbaniser pour laquelle il y aura une modification du PLU pour passer à l'urbanisation, cela parce que les viabilités, les réseaux et les équipements périphériques sont insuffisants pour urbaniser l'intégralité de cette zone, d'accord ? Donc à partir de là effectivement on dit beaucoup moins de choses finalement sur les Vaïtes, curieusement mais c'est logique, qu'on en dit sur certaines zones moins stratégiques mais qui pourront être urbanisées dès que le PLU sera adopté. C'est la différence entre deux types de zones AU. Paulette GUINCHARD a souligné qu'avec les Vaïtes, avec les Prés de Vaux, avec le secteur des Planches il y avait un développement urbain plus équilibré sur l'ensemble de la ville et finalement sur l'ensemble de l'agglomération, ce qui est quelque chose effectivement d'important. C'est la raison pour laquelle on parlait d'ailleurs des Vaïtes comme d'un secteur stratégique et on n'a pas caché notre position.

J'en viens maintenant à la liaison Nord-Est qui est un des éléments précisément de ce développement urbain dans tout ce secteur de ville. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Maire, la liaison Nord-Est, nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, est nécessaire. C'est quelque chose de très important pour l'agglomération, et là il y a une unanimité de l'agglomération pour faire cette liaison, pour la Ville de Besançon et puis ensuite si on descend l'échelle, pour l'urbanisation de ce secteur, le grand secteur des

Planches. On peut commencer l'urbanisation sans réaliser la liaison Nord-Est, on ne peut pas avoir une urbanisation de l'ensemble du secteur et même d'une grande partie de ce secteur sans faire cette liaison.

J'ai ici un courrier de l'État du 30 mars 2006 concernant cette liaison, c'est le relevé de conclusions du comité de pilotage. Je ne vais pas reprendre la totalité du courrier, mais les points importants. Les conclusions du comité de pilotage du 4 février 2005 portent sur les 5 points suivants, il y en a un qui ne concerne pas la commune de Besançon donc je ne le reprendrai pas. Premier point : dissocier les deux procédures de concertation liées au projet de PLU de la Ville de Besançon d'une part et au projet de liaison Nord-Est d'autre part, donc très clairement ne faites pas du PLU une concertation sur les tracés de la liaison Nord-Est, c'est ce que nous a dit le responsable de l'État, vous pourriez fragiliser le PLU, fragiliser ça veut dire aussi qu'il pourrait être annulé, ce n'est pas franchement ce que l'on souhaite...

M. LE MAIRE : C'est-à-dire qu'on pourrait attaquer notre PLU.

M. Michel LOYAT : ...parce qu'il y a des procédures, la liaison Nord-Est doit aboutir à une DUP, précédée par une enquête publique et une concertation mais la difficulté, et c'est le point 4, est qu'il faut avoir un maître d'ouvrage pour lancer cette procédure. Et ça effectivement c'est un des problèmes puisque aucun maître d'ouvrage ne s'est déclaré ; l'État, lui, a dit qu'il n'assurerait pas en tout cas la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette liaison.

M. LE MAIRE : Qu'il n'assurerait plus, c'est différent parce qu'il l'assurait, maintenant il ne l'assure plus.

M. Michel LOYAT : Il est dit qu'effectivement il n'assurerait plus la maîtrise d'ouvrage. Si une motion du Conseil Municipal unanime qui pourrait être très courte disant que nous voulons la réalisation la plus rapide de la liaison Nord-Est peut éventuellement infléchir la position de l'État et soit suivie d'effet, personnellement je n'en ai pas parlé au Maire avant car ça m'est venu pendant le Conseil Municipal, j'y suis plutôt favorable. En tout cas si ça n'est pas écrit de manière suffisamment forte dans le PADD et dans le rapport de présentation, que nous considérons que la liaison Nord-Est, et elle est apparue tout à l'heure sur la carte, est un élément important, indispensable pour le développement urbain, on pourra trouver des phrases encore plus fortes. Éric ALAUZET l'a dit, il y a eu une évolution par rapport à la liaison Nord-Est et par ailleurs il y a aussi, ça a été dit, des différences d'appréciation concernant le tracé et là je reprends le point 3 : pousser davantage les études sur les impacts environnementaux et en particulier les nuisances acoustiques avant de prendre position sur tel ou tel scénario, étant acté que la préférence des élus locaux, alors là il faudrait lire entre les lignes, ce n'est pas de tous d'ailleurs pour être clair, va actuellement au scénario 2 bis, c'est-à-dire un scénario en terme de tracé qui est en lisière de forêt de Chailluz, puis ensuite il y a accord pour le reste dans les Torcols, etc. Le point 5 : établir un calendrier, mais je ne sais pas qui va l'établir, prévisionnel réaliste jusqu'à la DUP incluse qui tienne compte des procédures administratives, des études techniques, des contraintes financières, tout en ne perdant pas de vue un horizon prévisible, réaliste pour le démarrage de l'opération. Je ne vois pas très bien ce que ça signifie mais en tout cas voilà les points principaux pour la liaison Nord-Est. Alors une des difficultés c'est non pas d'afficher la volonté, nous l'avons fait clairement mais s'il le faut on peut rajouter une phrase, la difficulté c'est la transcription effectivement graphique puisqu'il y a eu des fuseaux d'études, une étude qui n'a pas abouti, un maître d'ouvrage qui ne s'est pas déclaré, donc pour le moment qu'est-ce qui existe ? Il y a un fuseau d'études qui était au POS mais qui d'une certaine façon est un peu obsolète puisqu'il y a quand même deux fuseaux d'études qui ont été étudiés mais une étude qui n'est pas complètement aboutie. Donc là nous avons, après discussion, réflexion avec l'État, reporté effectivement ce fuseau d'étude du POS de 1995 en annexe tout en disant qu'il y avait une étude et que lorsqu'il y aurait un maître d'ouvrage, un fuseau d'étude serait retenu qui pourrait être bien sûr différent de celui-là. Je reconnais que ce n'est pas totalement satisfaisant mais c'est en tout cas ce que nous avons proposé. Il peut peut-être y avoir

d'autres propositions de transcriptions graphiques. Ce qui est certain en tout cas c'est qu'il n'y a aucune ambiguïté par rapport à la volonté affichée de réalisation de la liaison Nord-Est.

M. LE MAIRE : C'est important ce qu'a dit Éric ALAUZET car là non plus on ne désinforme pas puisque dans le protocole d'accord auquel il faisait allusion, il n'était pas du tout question de faire sauter la liaison Nord-Est. C'était confirmé qu'on ait deux tracés et qu'on se mette d'accord donc nous avons parfaitement respecté nos engagements, nous avons toujours été clairs.

M. Michel LOYAT : Concernant l'extension urbaine, je crois que le débat a été intéressant. Pour l'agriculture je voudrais seulement souligner qu'il y a un zonage, et c'est le rôle du PLU qui permet effectivement de pérenniser l'agriculture à Besançon, de maintenir des paysages ouverts, une diversité biologique, etc. etc., d'autres pourraient développer d'ailleurs mieux que moi sur ces questions mais en tout cas c'est une réflexion. Nous n'avons pas fait par exemple une mosaïque de petits espaces pour l'agriculture car nous savons très bien, la Chambre d'Agriculture fait d'ailleurs partie des personnes associées, que s'il y a un hectare de pâturage ici et puis 500 mètres plus loin un autre hectare, ça ne sert presque à rien. Nous avons tenu compte de cette réalité. Maintenant je rejoins complètement ce que dit Françoise PRESSE, à savoir que ce zonage doit être complété par des actions mais là qui sont d'une autre nature, ça peut être SAUGE, ça peut être plutôt à l'échelle de l'agglomération d'ailleurs qu'à l'échelle de la ville, le zonage en tout cas permet cela.

M. JOSSE avait fait une remarque qui est, je crois, judicieuse, c'est d'ailleurs une des rares remarques précises venant de l'opposition parce que finalement j'en tire la conclusion que sur le règlement vous n'avez pas tellement de critiques.

M. LE MAIRE : Tu as raison Michel, je n'ai pas relevé non plus beaucoup de critiques.

M. Michel LOYAT : Vous proposez la suppression de la référence à des entreprises. Alors effectivement ça apparaît dans l'annexe du règlement Vallon du Jour que nous avons repris intégralement ; a priori il ne doit pas y avoir de problème à ce que ce soit supprimé.

M. LE MAIRE : Nous avons 6 mois pour prendre cela en compte, je souhaiterais qu'on ne rentre peut-être pas trop dans les détails. Je pense que la remarque de M. JOSSE est une remarque intéressante qui peut être prise en compte.

M. Michel LOYAT : On pourrait le supprimer peut-être dès maintenant.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Michel LOYAT : Concernant le périmètre des Vaïtes, je crois qu'on l'a déjà expliqué suffisamment longtemps, effectivement sur la colline des Bicquey, le périmètre est légèrement plus important que ce qui figurait au POS mais c'est un périmètre d'étude, ça ne signifie pas que ça sera construit. Nous avons au contraire la volonté de mieux lier la colline des Bicquey avec le reste. Je rappelle quand même que concernant les Vaïtes nous avons assez sensiblement modifié le périmètre, nous l'avons déjà dit suffisamment ici...

M. LE MAIRE : Nous l'avons entre autres diminué.

M. Michel LOYAT : ...pour que je n'y revienne plus longtemps. Maintenant quelques modifications aux documents, c'est un erratum en quelque sorte que je dois faire pour que ce soit acté ; il manquait un mot dans le PADD : vocation agricole, on parlait d'agricole mais il n'y avait pas le mot vocation, des problèmes de transcription de fichiers graphiques, 13 planches graphiques illisibles ont été réintroduites

dans le document papier. Quelques coquilles ont été relevées et là naturellement, notamment pour les fautes d'orthographe et autres, vos remarques sont les bienvenues. Quelques erreurs ont été retrouvées et doivent être mentionnées : la mention graphique des constructions sur lesquelles les propriétaires non agriculteurs en zone agricole peuvent déposer des demandes d'autorisation n'apparaît pas dans les documents graphiques même si la légende les mentionne, planches B11, C13, D06...

M. LE MAIRE : Je précise, entre autres pour nos amis juristes, que c'est obligatoire de le dire pour éviter qu'ensuite il y ait des recours.

M. Michel LOYAT : ...D07, D08, D12, D13, E05, E06, E07, F06, ça permet de transmettre ce document corrigé aux personnes associées, de même le report du plan de masse rue de Belfort dans le document graphique est inexact, le plan de masse communiqué aux Conseillers est juste, c'est le périmètre dans le document de zonage au 1/2000^{ème} qui est inexact, F09, là tout simplement parce que ça a été mal reporté, c'était une version antérieure. Quelques fautes d'orthographe que vous pourrez trouver et puis par ailleurs le SDIS nous a transmis un courrier, mais ça sera repris, pour l'implantation de deux casernes, une caserne à l'Est qui concernerait la commune de Thise et une caserne à l'Ouest sur un site mis à disposition du SDIS par la Ville dans le secteur Brulard, à proximité de la Sainte-Famille.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. C'était un long débat. Comme Michel, je constate quand même, malgré ces trois heures de débat, qu'il n'y a pas eu de remarques remettant fondamentalement en cause le travail de nos services et de l'Adjoint.

M. Michel LOYAT : C'est un satisfecit.

M. LE MAIRE : C'est donc plutôt un satisfecit qui va certainement entraîner un vote massif de notre assemblée. En tout cas je l'imagine sans quoi je ne comprendrais pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (le groupe UMP ayant voté contre), décide d'arrêter le projet de PLU, d'adopter les propositions du Rapporteur et de prendre acte des corrections énoncées.

Récépissé préfectoral du 25 juillet 2006.